



INFRASTRUCTURES

Un siège flambant neuf pour le Port autonome de Pointe-Noire

Bâti sur une superficie de 16 000 m², le nouveau siège du Port autonome de Pointe-Noire a été inauguré par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le 22 janvier. Il se dresse sur quinze étages pour une architecture ultramoderne

qui participe à l'embellissement de la ville, améliore les conditions de travail des agents, les conditions d'accueil des usagers et change de façon indéniable le regard du Port lui-même en direction de la mer, son principal champ d'activités.

La veille, le chef de l'Etat a officiellement inauguré l'hôpital général de Ngoyo, dans le 6^e arrondissement de Pointe-Noire, et procédé à l'ouverture des voiries urbaines pavées dans les quartiers Tié-Tié, Mboukou et Tchiniambi.

Page 16



FINANCES PUBLIQUES

Le FMI approuve un nouvel accord de facilité élargie en faveur du Congo

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un nouvel accord de trente-six mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la République du Congo, d'un montant d'environ 455 millions de dollars pour aider le pays à maintenir sa stabilité macroéconomique et soutenir la reprise économique dans le contexte de la pandémie de covid-19, notamment en catalysant le soutien financier des donateurs officiels. La décision du Conseil d'administration permettra un décaissement immédiat de près de 90 millions de dollars, précise le communiqué du FMI. À long terme, les politiques relevant de ce programme soutenu par la FEC contribueront à réduire les fragilités et à placer la République du Congo sur la voie d'une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. En même temps, elles contribueront également à l'effort régional de restauration et de préservation de la stabilité extérieure de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale.

COVID-19

Une baisse constatée des décès liés à la pandémie

La Coordination nationale de gestion de la covid-19 a relevé une baisse des décès liés à cette pandémie. Par contre, le nombre des contaminations s'avère important (140 contaminations en moyenne par jour enregistrées sur la période du 5 au 14 janvier 2022), soit 3,5 fois la moyenne de 2021.

La flambée de l'épidémie s'explique, selon la Coordination, par l'effet conjugué des assouplissements et l'inobservation des mesures barrières accordés pendant la période des fêtes. En ce qui concerne la vaccination, on dénombre 620 847 personnes complètement vaccinées soit une couverture vaccinale de 10,74%.

Pages 6-7

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE

Les magistrats appelés à redorer le blason de la justice



Les participants/Adiac

Le président de la Cour suprême, Henri Bouka, assisté du procureur général, Gilbert Mouyabi, a invité les magistrats relevant de la Cour d'appel de Brazzaville à se départir des mauvaises pratiques, contraires à l'éthique, pouvant entamer la crédibilité des cours et tribunaux. L'invite du président de la Cour suprême fait suite à l'interpellation du président de la République qui, devant le Parlement réuni en congrès, relevait les dérives et les atteintes nocives qui affectent le sys-

tème judiciaire, asphyxient la noblesse du droit et l'impartialité de la justice au Congo.

Page 2

ÉDITORIAL

Pédagogie

Page 2

ÉDITORIAL

Pédagogie

Concilier santé et réjouissances populaires, malgré la pandémie de covid-19 toujours présente, le pari est difficile à tenir ici au Congo et ailleurs. Pourtant il le faut. Il faut bien, en effet, pour ce qui concerne notre pays que les Congolais niant jusqu'à présent l'existence de la maladie se rendent compte qu'ils se trompent peut-être très lourdement. Surtout, il faut qu'ils comprennent que même si elles ont été assouplies par les autorités sur la foi des évaluations scientifiques, les mesures barrières édictées pour lutter contre cette terrible maladie ne doivent pas être négligées.

Le constat de ce que beaucoup de Congolais ne réalisent pas encore qu'ils doivent se protéger, le président de la République l'a fait lors de son séjour de travail à Pointe-Noire, du 20 au 24 janvier. Il l'a partagé aux cadres, sages et notables de la capitale économique et du département du Kouilou avec lesquels il s'est entretenu, le 21 janvier, au cours d'une rencontre citoyenne. Denis Sassou N'Guesso et ses interlocuteurs se félicitaient du climat de quiétude qui règne dans ces deux départements du Congo mais en même temps, le président de la République appelait à une mobilisation générale contre la pandémie de covid-19 par le biais de la vaccination.

La vaccination préserve des formes graves de la maladie et sauve des vies, contrairement aux théories que l'on développe sur l'inefficacité voire la nocivité des vaccins. En interpellant les autorités publiques locales, les sages et les notables du Kouilou et de Pointe-Noire sur l'urgence de convaincre la population à se faire vacciner, le chef de l'Etat a choisi la pédagogie du dialogue. Elle produira ses effets si les responsables politiques, administratifs et symboliques à qui le président de la République a parlé prennent le relais de la sensibilisation à l'échelle des deux départements.

Plus largement, le message du chef de l'Etat vaut pour Pointe-Noire, le Kouilou et pour tout le Congo. L'allègement des mesures barrières anti-covid-19 ne signifie pas que la maladie est sur le point d'être vaincue. On voit, en effet, qu'elle continue de peser sur l'activité économique et frappe de plein fouet au portefeuille des ménages, de la petite, de la moyenne et de la grande industrie. Toutes choses qui prêtent à dire que la mobilisation pour le vaccin doit se poursuivre.

Les Dépêches de Brazzaville

JUSTICE

Les magistrats appelés à une prise de conscience collective

Le Premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, et le procureur général, Gilbert Mouyabi, ont le 21 janvier, appelé, les magistrats relevant du ressort de la Cour d'appel de Brazzaville, à une prise de conscience collective afin de redorer le blason terni de la justice congolaise.

« Je ne peux m'empêcher de relever certaines pratiques contraires à l'éthique et susceptibles d'entamer la crédibilité de nos cours et tribunaux. Nul ne peut tolérer ces atteintes nocives qui affectent notre système judiciaire et asphyxient la noblesse du droit et l'impartialité de la justice dans notre pays », dénonçait le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de son message sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès le 28 décembre 2021. Pour relayer ce message du président du Conseil supérieur de la magistrature, le Premier président de la Cour suprême a réuni les magistrats du ressort de la Cour d'appel de Brazzaville, en présence des greffiers et avocats.

S'exprimant en premier lieu, le procureur général près la Cour suprême, Gilbert Mouyabi, a rappelé que la gouvernance sociale et solidaire est l'un des axes de la politique du gouvernement. Ainsi, pour combattre les antivaleurs tels que le gain facile et déshonorant du trafic d'influence, la corruption, la concussion et de bien d'autres dérives dégradantes qui défont le professionnalisme des juges, le Congo dispose du Conseil supérieur de la magistrature qui organise et gère la carrière des magistrats.

« Cette interpellation faite devant le Parlement réuni en congrès renseigne sur l'importance et la gravité des charges retenues contre nous. Gageons chers collègues, à la lecture

de ce message que l'heure est grave, que les acteurs judiciaires, principalement les magistrats que nous sommes sont sur la sellette. L'interpellation du président du Conseil supérieur de la magistrature ne peut donc nous laisser indifférents. Elle nous met en face de nos responsabilités, en face de nos comportements peu respectueux des règles de procédures, en face de notre éthique peu recommandable », a rappelé le procureur général.

Insistant sur l'éthique et le respect des rapports institutionnels entre magistrats et les auxiliaires de justice, Gilbert Mouyabi a souligné la nécessité de s'engager sans atermoiements à endiguer ces attaques nocives qui affectent le système judiciaire et asphyxient la noblesse du droit ainsi que l'impartialité de la justice au Congo.

Le Premier président de la Cour suprême a, de son côté, rappelé que les antivaleurs décriés par le chef de l'Etat sont non seulement avérés, mais perdurent aussi malgré les rappels à l'ordre et les réprimandes souvent prononcées. « En commission de discipline, nous avons fait comparaître des magistrats ; ces magistrats ne seraient-ils que les lampistes égarés pendant que les gros poissons se cachaient et se cachent toujours. Je suis convaincu que notre devoir de probité, sans l'observation duquel nous serions tous inaptes à exercer le noble métier de magistrat, a été écorché par certains en notre sein », a déclaré Henri Bouka.

Sévir au sein de la commission de discipline

Il a indiqué que quand la justice est interpellée, ce sont d'abord les juges d'instruction, présidents des formations de jugement, présidents des juridictions, chefs des parquets et leurs adjoints qui

sont en premier lieu concernés avant tous les autres magistrats. « Au regard du tableau peint, quant aux maux qui écumant les cours et tribunaux, nous sommes aujourd'hui en présence d'une mer totalement agitée et déchainée qui menace de faire couler l'embarcation justice que nous avons pourtant le devoir de conduire à bon port », a-t-il souligné.

Selon lui, un vrai juge est un homme d'honneur, pas seulement en paroles mais par son comportement de tous les jours et de tous les instants. Ainsi, pour éradiquer au sein des cours et tribunaux le fléau des atteintes à la probité ; lutter contre la paresse, l'absentéisme, la désinvolture, l'insubordination qui en sont devenues légion, Henri Bouka entend « courageusement sévir au sein de la commission de discipline et de la grande commission. Nous agissons de manière courageuse sur les hommes pour encourager la loyauté et tuer l'infamie ; nous encourageons par divers mécanismes l'acharnement au travail », a poursuivi le premier président de la Cour suprême, précisant que la discipline frappera à la fois le magistrat débutant et le magistrat le plus haut gradé.

Interpellant les auxiliaires, notamment les greffiers et les avocats présidents à cette rencontre, il les appelés au sens de responsabilité afin de sauver la maison justice. « Je vous invite à y apporter un peu de votre pour que l'infamie quitte les palais et que chacun, avocat, huissier de justice, greffier et magistrat, soit fier d'être serviteur de la loi, afin que soit bâti, pierre sur pierre, avec passion et abnégation, l'Etat de droit, tel que le veut le souverain primaire qui, à l'article 1er de notre Constitution déclare que le Congo est un Etat de droit », a conclu Henri Bouka.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COVID-19

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour quatre-vingt-dix jours

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont prorogé, le 21 janvier, pour la première fois, l'état d'urgence sanitaire pour une durée de trois mois, en application de la loi portant modification de l'article 154 de la Constitution du 25 octobre 2015 adoptée récemment au Parlement.

C'est le trente-troisième état d'urgence sanitaire prorogé par le Parlement, depuis que le coronavirus a été déclaré au Congo en mars 2020, mais la toute première fois que cet état est prorogé pour une durée de quatre-vingt-dix jours. Il court jusqu'en avril prochain et est initié pour harmoniser le processus avec la nouvelle loi portant modification de l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015.

Un texte de loi approuvé le 7 janvier dernier par les deux chambres du Parlement réunies en congrès et déjà promulgué par le président de la République, a expliqué le ministre de la Justice, Ange Aimé Wilfrid Bininga.

En ce qui concerne la pandémie de covid-19 proprement dite, d'après le rapport de la Commission affaires juridiques et administratives, la situation épidémiologique s'améliore et les contaminations sont en régression. Au 13 janvier 2022, selon les données de la Coordination de la pandémie, 23 244 personnes ont été testées positives à la covid-19 sur l'ensemble du territoire national dont 3 714 cas actifs.

Les données publiées le 14 janvier 2022 font état de ce que Pointe-Noire a pris le dessus sur Brazzaville en nombre d'infections au coronavirus, avec 864 cas confirmés en ce mois de janvier, contre 5457 cas identifiés au 31 décembre 2021. Dans ce nombre, vingt-neuf patients sont admis en hospitalisation, dont six sous oxygène.

Brazzaville, par contre, vient maintenant en seconde position avec 852 personnes contaminées ces premières semaines du mois de janvier, contre 8510 cas confirmés fin décembre, dont treize sont hospitalisés et quatre sous assistance respiratoire.

S'agissant d'autres départements, seul le Kouilou totalise à ce jour dix-huit cas positifs, puis la Lékoumou douze cas positifs actifs.

*Firmin Oyé
et Parfait Wilfrid Douniama*

CNSS

Le budget 2022 arrêté à plus de 74 milliards F CFA

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a adopté, le 20 janvier, son budget exercice 2022 en recettes et en dépenses à la somme de 74 825 444 832 F CFA, lors de la session ordinaire bilancielle et budgétaire de son Conseil d'administration présidé par Georges Emmanuel Zoula.

L'ordre du jour de la session ordinaire budgétaire a été axé sur six points : l'examen et l'adoption du procès-verbal de la session budgétaire du 28 janvier 2018, examen du rapport d'activités 2021, examen et adoption du plan d'action 2022, le compte rendu de la 9^e session de la Commission de recours gracieux du 27 décembre au 6 janvier 2022 ainsi que les divers.

Le budget adopté va permettre de financer le plan d'action 2022, selon le communiqué final des travaux du Conseil d'administration lu par le directeur des Etudes et de la communication, Karl M'Pouelet Mboundou. Il est en hausse de 4,89% par rapport à celui de l'année dernière qui s'élevait à 71 338 244 638 FCFA.

Le directeur général de la CNSS, Evariste Ondongo, a présenté le rapport d'exécution des actions prévues dans le cadre de son plan d'action annuel, a poursuivi le communiqué. Selon lui, les activités s'inscrivaient dans le cadre de la rationalisation des charges d'exploitation avec l'assainissement du fichier des bénéficiaires des pensions et rentes,

avec le contrôle physique des bénéficiaires de ces prestations à Pointe-Noire et dans le Kouilou. Evariste Ondongo a fait un rappel sur le paiement de deux trimestres de pensions ainsi que celui des quatre trimestres de pensions de l'année 2021.

Les administrateurs ont été informés du lancement du site web de la caisse de sécurité et de la télé déclaration dans le cadre de la modernisation du système d'information, de l'installation provisoire de la Caisse d'assurance maladie universelle à l'immeuble de la CNSS du centre-ville, à l'ex-immeuble de l'Azur.

Du rapport de gestion exercice 2019, l'un des points inscrits à la session ordinaire bilancielle, a précisé le communiqué final, les données relatives aux comptes de gestion sont établies sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

A cet effet, les administrateurs ont été édifiés sur les états financiers de la caisse sociale établis conformément aux règles et principes du plan comptable général de la Conférence internationale de la prévoyance sociale. A cet

effet, l'exercice 2019 a dégagé un total bilan de 299 034496 250 F CFA contre 296 229 508 648 FCFA en 2018.

La somme a été répartie par branche de gestion : les prestations familiales: 23 143 612 793 FCFA; accidents de travail: 2 842 476 733 F CFA; et les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès: 25 788 543 349 F CFA.

La CNSS adopte le plan d'action 2022

Au cours des travaux, la caisse nationale de sécurité sociale a adopté le plan d'action 2022 et son budget exercice 2022.

Elle a, en outre, approuvé le procès-verbal de la session bilancielle du 26 août 2020, l'acte du rapport de gestion exercice 2019 et a adopté le procès-verbal de la session budgétaire du 28 janvier 2021. Le président du Conseil d'administration, Georges Emmanuel Zoula, a, pour sa part, indiqué que le budget adopté sera financé par les cotisations. Selon lui, grâce à ces cotisations, la CNSS pourrait payer toutes les prestations dues et réaliser son plan d'actions.

Il a, par ailleurs, lancé un appel à l'Etat employeur, aux entreprises et établissements publics et privés ainsi qu'aux collectivités locales à s'acquitter des cotisations sociales.

Lydie Gisèle Oka

LE FAIT DU JOUR

Franchir le pas

A en croire les dirigeants américains, il n'y a pas de doute, la Russie va à un moment où un autre envahir l'Ukraine. Pour Washington, ce sera le début d'une guerre totale dont Moscou payerait un lourd tribut. On approche d'une échéance de tous les dangers entre les États-Unis et la Russie comme jamais auparavant depuis la chute du mur de Berlin en 1989. Cette année-là, le monde entier avait salué la fin de la guerre froide et du danger que représentait la rivalité entre l'est et l'ouest, presque entre les mauvais et les bons selon le camp où chacun se trouvait.

Maintenant que de part et d'autre de la frontière qui sépare la Russie de l'Ukraine les signes avant-coureurs du conflit sont remarquables, il reste à se demander quels pays européens s'aligneront aux côtés des États-Unis et quels anciens États de l'ex-Union soviétique apporteront un soutien à la Russie. Certes l'Amérique est assurée du

soutien de ses alliés européens et plus largement de l'Alliance atlantique. Elle table que devant un tel appui, la Russie part perdante car étant toute seule à affronter une coalition constituée de beaucoup de pays.

Il est à noter aussi qu'en diverses occasions, les pays européens ont averti qu'un pas de plus de Moscou vers Kiev, après le précédent de l'annexion de la Crimée en 2014, ne sera pas acceptable. Des deux côtés, on semble sur le point d'épuiser les arguments diplomatiques. On se prépare à franchir le pas de la guerre tant est-il vrai que ce ne sont pas les armes et les hommes qui manquent pour allumer le feu. À Genève où les chefs de la diplomatie américaine, Antony Blinken, et russe, Sergei Lavrov, se sont rencontrés vendredi 21 janvier, la tension entre les deux pays n'est pas retombée.

Chacun sait néanmoins que les conséquences d'une guerre totale entre la Russie et les Occidentaux seront désastreuses

pour une bonne partie de pays concernés. On ne sait pas, en outre, qui la gagnerait et combien de temps elle prendrait mais on peut être sûr que l'Europe qui prêtera ainsi son sol à un tel conflit s'y remettra difficilement même si l'histoire enseigne qu'elle a l'habitude des guerres stratégiques que le monde a connues.

Pour autant, l'Europe peut faire de sa position géographique médiane entre Russes et Américains un argument de taille pour devenir une interlocutrice incontournable dans les relations internationales. Son expérience des guerres est qu'elle ne s'en sort qu'en laissant le terrain à l'émergence des puissances extérieures qui finissent par lui dicter la conduite à tenir. De ce qui précède, comme ce fut le cas par le passé, le Vieux continent risque une fois encore de souffrir d'une guerre qui peut être évitée si sa quête de souveraineté était quelque chose de tangible.

Gankama N'Siah

FISCALITÉ

La collecte des taxes reste un casse-tête pour les autorités municipales d'Owando

Le taux de recouvrement des taxes et redevances de la commune d'Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, représente à peine 7 à 8% des recettes locales prévues. Un montant dérisoire qui ne permet pas à la mairie d'assurer l'assainissement, la voirie et son propre fonctionnement.

L'économie locale repose essentiellement sur l'agropastoralisme, l'exploitation forestière et des ressources halieutiques, ainsi que le commerce. La ville d'environ 35 000 habitants (officiel) a accédé au statut de commune en 2017. Avec la nouvelle loi sur la décentralisation, la jeune commune doit se contenter des recettes municipales propres pour essayer de faire face à ses nombreuses charges.

Au niveau communal, la mairie tient des unités économiques comme la morgue municipale, les marchés domaniaux et la gare routière. À chaque site sont placés des receveurs de la mairie afin de collecter les dividendes que génèrent ces activités. La gestion de ces unités économiques, d'après le maire de la commune d'Owando, Michel Elenga Ekobo, est assu-



Le maire Michel Elenga Adiac

rée selon les orientations du Conseil municipal.

Les impôts locaux proprement dits sont collectés par la régie des Impôts au profit de la commune. Il y a également des taxes instaurées par le Conseil municipal, par exemple, la taxe sur le transport urbain, sur la publicité, le tourisme, le commerce, la taxe hôtelière, qui sont mobilisées par la mairie en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat. À cela

s'ajoutent les redevances audiovisuelles à partir des pylônes des sociétés de téléphonie mobile, y compris les redevances liées à l'occupation du domaine public.

Mais la crise économique et les effets de la pandémie de covid-19 ont accentué les difficultés de cette collectivité locale. Sans une subvention d'équilibre de l'Etat, a estimé le maire Michel Elenga Ekobo, la commune ne peut pas créer de meilleures condi-

tions, et se doter des matériels de base, pour aller vers un développement véritable.

« Nos contribuables ne sont pas capables d'honorer au moment voulu tout ce qu'ils devraient reverser à la mairie. Il nous arrive souvent de recourir à la force publique pour avoir accès à ces redevances. En ce qui nous concerne, ces taxes sont insuffisantes pour faire face aux charges d'une grande ville comme

Owando », a-t-il déclaré.

La commune d'Owando est l'une des deux villes secondaires du pays retenues par le programme "Villes résilientes" entièrement financé par l'Union européenne, dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement. Dans l'un de ses volets, le programme prévoit le renforcement des capacités des équipes municipales pour une gestion financière efficace et la mise en place d'une fiscalité locale en lien avec les services rendus par les mairies.

Le projet envisage, par exemple, de mettre en place une fiscalité locale novatrice autour des services réels (assainissement) impliquant la mairie, les services déconcentrés de l'Etat et la population. Un système digital pourra être déployé afin d'aider les municipalités à percevoir les recettes locales provenant de l'enregistrement, de l'évaluation, de la facturation, du paiement, de la sensibilisation des contribuables et de la mise en relation des citoyens avec les municipalités.

Fiacre Kombo

VILLE D'OWANDO

Un cadre participatif pour renforcer la gestion et l'attractivité de la commune

Les nouveaux concepts de la gouvernance locale s'emploient à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, avec l'installation d'une chaîne de valeur liée aux déchets et aux travaux d'aménagement. Le cadre participatif de la commune a approuvé, le 21 janvier, le lancement d'un service de tri et de compostage des déchets à domicile dans la ville.

Le cadre participatif constitue un organe décisionnaire, regroupant les chefs de quartier, les associations des femmes et des jeunes, y compris les directions départementales et les conseillers municipaux, chefs de quartier. Il valide les propositions des partenaires du programme "Villes résilientes" que l'Union européenne finance au profit des communes d'Owando et de Nkayi.

L'activité du cadre participatif, d'après Stève Moukendi, le chef de projet Déchet et assainissement Gret, s'inscrit dans la composante 3

du programme "Villes résilientes", qui vise à renforcer la participation et l'engagement de la société civile locale dans la gouvernance des services d'assainissement. Cette nouvelle dynamique vise à instaurer un meilleur climat de dialogue entre les autorités locales et leurs administrés.

« Le cadre permanent de dialogue commence d'abord à l'échelle des quartiers, avec des espaces de concertation des comités locaux (chefs de quartier, dynamiques des jeunes, groupements des femmes), avant d'arriver à l'échelle communale. Chacun des ateliers locaux de

« Pour le tri et le compostage, nous travaillons avec deux opérateurs, un dans le ramassage des déchets et l'autre une dynamique des jeunes. La prochaine étape, c'est d'identifier cinquante ménages auprès desquels nous allons installer des composteurs et des poubelles plastiques ; l'idée étant d'impulser au sein des ménages de nouvelles pratiques de tri des déchets »

concertation des quartiers envoie un délégué au sein du cadre participatif pour les représenter à l'échelle de la commune », a indiqué Stève Moukendi.

Au total, trente-cinq délégués étaient appelés, le 21 janvier, au siège de la commune, à statuer sur le choix des écoles au sein desquelles seront construits des blocs

sanitaires (latrines modernes) et sur le lancement d'un service de tri et de compostage à domicile dans les quartiers d'Owando. La sélection des établissements scolaires se fait selon des critères prédéfinis et des types d'aménagements à faire dans chacune des écoles.

Mais l'un des projets no-

vateurs concerne la gestion des déchets ménagers. « Pour le tri et le compostage, nous travaillons avec deux opérateurs, un dans le ramassage des déchets et l'autre une dynamique des jeunes. La prochaine étape, c'est d'identifier cinquante ménages auprès desquels nous allons installer des composteurs et des poubelles plastiques ; l'idée étant d'impulser au sein des ménages de nouvelles pratiques de tri des déchets », a signifié le chef du projet Gret.

Ajoutons que les composteurs à domicile sont réservés aux déchets organiques (des restes de nourriture, légumes, fruits...), pour permettre au bout de six mois de fermentation et maturation de récupérer ce compost qui pourra servir aux activités de maraîchage.

F.K.

LUTTE CONTRE LA COVID-19

200 000 doses de vaccin Sinopharm reçues à Brazzaville

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la Population, Jean Ignace Tendelet, a reçu des mains de l'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin, un lot de 200 000 doses de vaccin Sinopharm dans la soirée du 20 janvier à Brazzaville, en présence du directeur de cabinet du ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé. « Il s'agit d'un premier lot d'une totalité d'un million de doses », a souligné le diplomate chinois qui a évoqué la nécessité d'agir ensemble face à la pandémie de covid-19 à multiple variants.

Le Dr Alexis Mourou Moyoka, directeur du Programme élargi de vaccination, a, quant à lui, rappelé qu'aux premières heures de la mise en place du plan de vaccination dans le pays, en mars dernier, le Congo avait reçu 381 000 doses de vaccin chinois. Avec les 200 000 qui viennent d'être réceptionnées, le taux s'élève à 581 000 doses de Sinopharm.

« Les vaccins sont disponibles. La population doit continuer à se mobiliser pour la vaccination afin que l'on atteigne l'immunité collective », a déclaré Jean Ignace Tendelet, appelant la population à adhérer massivement à la vaccination en vue d'un retour à la vie normale.

Rominique Makaya



La réception des 200 000 doses de vaccin

LOISIRS

L'Anvri soutient le groupe Camie pour la valorisation des jeux sportifs traditionnels

L'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (Anvri), dans le cadre de l'accompagnement technico-économique et juridique des porteurs de projets innovants, a apporté un appui au groupe culturel et sportif Camie, inventeur des jeux sportifs traditionnels « A qui l'honneur et Mozindo ».



Démonstration des jeux sportifs et traditionnels

A l'issue de la cérémonie de démonstration des jeux sportifs traditionnels « A qui l'honneur et Mozindo », les experts de l'Institut supérieur d'éducation physique et sportive (Iseps) ont confirmé leur aspect sportif. Ils remplissent, selon eux, les caractères de motricité, de compétition et de règlement qui sont les critères clés pour des jeux sportifs. Ces deux jeux, bien que sportifs, sont encore traditionnels car il n'y a pas encore de fédération et de règlement institué.

« Ces jeux traditionnels sont des jeux de sports collectifs, des jeux socio-moteurs avec plusieurs participants et qui développent beaucoup d'habiletés. Il nous faut nous approcher des promoteurs de ces jeux pour analyser méthodiquement et scientifiquement leur logique interne », a expliqué le Dr Alain Pascal Eyinda, sociologue des activités physiques

et sportives.

Pour sa part, le Dr Gordon Lembé, maître de conférences à l'Université Marien-Ngouabi, a indiqué que dans ces jeux sportifs traditionnels se trouve un peu d'innovations au point de s'apparenter aux modernes. « Nous visons la scolarisation de ces jeux sportifs traditionnels et non la "sportification" », a déclaré l'universitaire qui est, par ailleurs, membre de l'Association des jeux et sports traditionnels d'Afrique de l'ouest et du centre.

En vue de la scolarisation des jeux « A qui l'honneur et Mozindo », en effet, le Dr Gordon Lembé a souhaité la mise en place d'une disposition avec des contenus d'apprentissage en respectant le processus didactique et pédagogique. Il est question pour les experts de l'Iseps de déterminer dans ces jeux le respect sur le plan scientifique, le but

du jeu, les problèmes à résoudre, l'organisation, le déroulement, etc. En rappel, l'Anvri est un établissement public sous tutelle du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique. Il promeut l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation à des fins économiques et /ou sociales. C'est ainsi que la structure a reçu une demande d'accompagnement du groupe Camie, qui a abouti à la démonstration de ces jeux sportifs traditionnels avec l'implication de l'Iseps.

Le groupe culturel et sportif Camie a été créé en 2012 par des inventeurs et innovateurs congolais pour promouvoir la culture congolaise et africaine : instruire, éduquer, former, éveiller la conscience et pérenniser l'identité culturelle africaine.

Rominique Makaya

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET « PRESELECTION DES FOURNISSEURS SELON LES DOMAINES DE COMPETENCES » RÉF : PNL/0001/2022

Le Programme National de Lutte contre le Paludisme en sigle PNL est une structure Etatique qui est sous l'unité de coordination des programmes et projets de santé en sigle UCPP.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le PNL recherche des sociétés crédibles régulièrement installées en République du Congo pour la fourniture des biens et services selon les domaines de compétences suivants :

- Fournitures de matériel, d'équipements médicaux, d'équipements non médicaux, de mobiliers de bureau, de véhicules, ...
- Fournitures de bureau, informatiques et consommables divers
- Travaux d'imprimerie, de papeterie et connexes, ...
- Travaux de tout genre (réhabilitations, constructions, menuiserie, électricité, plomberie, aluminium, etc.);
- Prestation de services de tout genre : réparation automobile, service / maintenance informatique et bureautique, assurances, transport commercial, Transit / douane, services Traiteurs, services de location de salles de conférences, hôtellerie, etc.
- Etudes et recherches de tout genre : études, contrôle technique

Cette liste n'est pas exhaustive

Les documents suivants seront notamment demandés et joints au formulaire d'inscription :

- Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM);
- Déclaration fiscale d'existence
- Attestation d'immatriculation CNSS
- Relevé d'identité bancaire

Le PNL vous invite à prendre contact avec son secrétariat pour le retrait du formulaire de souscription avant le 21 février à 16h précises date limite de dépôt de candidatures à l'adresse suivante :

Bureau du Programme national de lutte contre le paludisme (PNL) via CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Tous les documents des dossiers de manifestation d'intérêt doivent être fournis en trois (03) exemplaires, dont un original et deux copies. L'ouverture des plis se fera le 22 février 2022 à 14h, les dossiers à traiter sont ceux des candidats ayant retirés les formulaires de souscription de candidature au niveau du programme.

Fait à Brazzaville le. 17 janvier 2022
La direction du PNL

AMBASSADE DU BRESIL A BRAZZAVILLE AVIS DE RECRUTEMENT

Sélection de candidat pour le recrutement d'un (01) Auxiliaire Administratif, niveau secondaire et connaissance de la langue portugaise, aux activités de la chancellerie. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à l'Ambassade du Brésil sise : Avenue Amilcar Cabral, n° 76, Tours Jumelles, 3ème étage, bureau n° 304, en face de l'hôtel Blu Radisson, centre-ville.

ATTENTION: Présentation du Curriculum-Vitae jusqu'au 12 FEVRIER 2022 de 09h à 14h.

Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 suite à sa réunion du jeudi 20 janvier 2022

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 s'est réunie pour la 33^e fois ce jeudi 20 janvier 2022, de 10h00 à 11h25, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

A été invité à se joindre aux membres de la Coordination nationale le Pr Antoine Ange Abena, président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 33^e rapport de la Task force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 33^e rapport de la Task force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayesa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, président de la Task force, abordant la situation épidémiologique mondiale, a indiqué que le bilan de la pandémie à covid-19 a été plus lourd en 2021 qu'en 2020, malgré le démarrage et l'amplification de grandes campagnes de vaccination (particulièrement dans les pays les plus riches du monde), le raffermissement des restrictions sanitaires et l'amélioration des soins.

L'espérance de retrouver une vie normale durant l'année 2021, deuxième année de la pandémie, a été contrariée. Les systèmes de santé ayant été mis à rude épreuve à travers le monde.

Abordant la situation épidémiologique nationale au 20 janvier 2022, le ministre d'Etat Ayessa a relevé les éléments suivants :

- 23 244 cas confirmés pour 371 décès ont été enregistrés, avec un taux de létalité de 1,6%, inférieur à la moyenne africaine et mondiale (1,7%) ;
- 1 décès.

Le nombre de contaminations, qui s'avère important, n'est pas suivi par une remontée des décès. Le suivi épidémiologique de la période des fêtes de Noël et de nouvel an indique :- 99 contaminations en moyenne par jour enregistrées sur la période du 24 au 27 décembre 2021, soit 2,5 fois plus élevé que la moyenne annuelle de 39 cas par jour ;

- 142 contaminations en moyenne par jour enregistrées sur la période du 31 décembre 2021 au 04 janvier 2022, soit 3,6 fois plus élevé que la moyenne annuelle de 39 cas par jour ;
- 140 contaminations en moyenne par jour enregistrées sur la période du 5 au 14 janvier 2022, soit 3,5 fois la moyenne de 2021.

Ces données indiquent une flambée de l'épidémie pendant la période des fêtes ; ceci s'explique par l'effet conjugué des assouplissements accordés, de l'inobservation des mesures barrières ainsi que de la contagiosité du variant Omicron.

Pour les 14 premiers jours de l'année 2022, la situation de prise en charge des patients Covid-19 se présente ainsi qu'il suit :

- 48 hospitalisations.
- 10 malades sous oxygène.
- 2590 patients sont suivis à domicile.

Le nombre de contaminations, qui s'avère important, n'est pas suivi par une remontée des décès.

En ce qui concerne la vaccination on dénombre 620 847 personnes complètement vaccinées soit une couverture vaccinale de 10,74%. Le nombre moyen journalier de personnes vaccinées est actuellement de 2094.

I. Bilan 2021 de la pandémie de Covid-19 dans le monde

Conformément aux conclusions de sa réunion du 29 décembre 2021, la Coordination nationale a effectué ce jour un bilan de l'impact de la pandémie covid-19 et celui des mesures de riposte mises en œuvre par les autorités en charge au cours de l'année

2021, en vue d'en tirer des enseignements et formuler des propositions pertinentes

pour l'année 2022 naissante.

A. Epidémiologie et vaccin

La situation épidémiologique mondiale a été marquée, en 2021, par la circulation de plusieurs variants dangereux dont le variant Delta ; cette situation a occasionné un grand nombre de décès ; l'année 2021 s'est achevée par l'apparition du variant Omicron, dont l'impact est toujours en cours d'évaluation, même si ses premières caractéristiques sont connues.

Caractérisé par sa transmission rapide et sa forte contagiosité, le variant Omicron a touché toutes les couches de la population y compris des personnes préalablement vaccinées, même si ces dernières catégories ont généralement développé des formes peu graves du fait même de leur vaccination ; ce nouveau variant a provoqué, au cours des deux derniers mois de l'année, une augmentation importante du nombre de cas positifs et des hospitalisations.

Toutefois, il semble établi que ce variant, par sa faible létalité, n'entraîne pas une augmentation des décès.

Selon les statistiques officielles, il a été enregistré dans le monde en 2021, plus de 3 500 000 morts de covid-19, contre près de 2 000 000 en 2020.

En 2021, et au niveau mondial :

- les contaminations s'élèvent au total à 204 496 563, soit 70,9% de toutes les contaminations (288 230 968) ;
- les décès (3 556 996), représentent 65,4% du total enregistré depuis le début de la pandémie en 2020, avec un taux de létalité de 1,7% ;
- le total des personnes complètement vaccinées est de 3 878 869 502, pour un taux de couverture mondiale de la vaccination de 49,7%.

II. Bilan 2021 de la pandémie de covid-19 au Congo

Depuis le début de la pandémie, le Congo a enregistré 21 496 cas confirmés de covid-19 soit 7 130 cas en 2020 et 14 366 cas en 2021, avec une moyenne de 39 cas par jour.

1. Cartographie des cas covid-19 en 2021

De manière générale, le taux moyen de positivité a régressé en 2021, comparé à celui enregistré en 2020, passant de 9,48% à 5,93%.

En 2021, Brazzaville et Pointe-Noire restent les épicentres de l'épidémie à Covid-19 au Congo.

Les cas de covid-19 ont majoritairement été déclarés dans les districts sanitaires urbains. A Brazzaville et Pointe Noire, trois districts sanitaires ont dépassé le seuil de 1

000 cas, à savoir Poto-poto et Moungali pour Brazzaville et Lumumba pour le département de Pointe-Noire.

Dans les dix autres départements, le nombre de cas dépistés reste modeste, du fait de la faible capacité de dépistage. La Coordination nationale relève que le dépistage dans les districts sanitaires ruraux étant faible, l'interprétation des données peut être biaisée. Une des pistes de progrès pour 2022 doit être l'amélioration du dépistage dans ces districts pour permettre une meilleure comparaison avec les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Le groupe démographique des personnes âgées de 30 - 49 ans reste la tranche d'âge

la plus touchée par la pandémie de covid-19 dans le pays. L'âge des patients varie de 2

à 98 ans. Il est à noter qu'un bébé de 6 mois a été testé positif. La Coordination nationale relève qu'en réalité toute la population est à risque. L'âge moyen des patients covid-19 est de 41 ans.

2. Evolution de la létalité

Au 4 janvier 2022, le nombre cumulé des décès est de 370, dont 262 pour 2021, soit une moyenne mensuelle de 22 décès.

Après une évolution à la baisse constatée de janvier à juillet, le taux de létalité a connu une remontée à partir du mois d'août, avec un point culminant en décembre 2021, suivi d'une amorce de baisse dès le début de l'année 2022.

81,7% des décès sont survenus chez des sujets âgés de 50 ans et plus et 0,8% chez des sujets de moins de 20 ans.

L'âge moyen des patients décédés de Covid-19 est de 60 ans et 15,6% des décès surviennent dans la tranche d'âge de 30 à 49 ans, qui constitue ainsi la population la plus touchée. La proportion des décès est plus importante chez les non vaccinés que chez les vaccinés.

3. Evolution de la prise en charge

La prise en charge des patients covid-19 est faite au sein des structures publiques, privées et à domicile.

64 patients par mois en moyenne ont été pris en charge en 2021 dans les hôpitaux dont 19 placés sous oxygène. 502 autres patients ont été traités à domicile.

En définitive, l'année 2021 a connu une hausse des nouvelles admissions à l'hôpital et en réanimation, débouchant sur une augmentation du nombre de décès.

La proportion des personnes guéries a connu une baisse de 14,8% au cours de l'année 2021 par rapport à 2020, en lien avec la 3^e vague que le pays a connu, consécutivement à la circulation du variant Delta au cours de la période septembre- octobre 2021.

La hausse de nouvelles infections et de nouvelles hospitalisations et admissions en soins critiques concerne les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Il convient de mentionner l'amélioration du plateau technique de la prise en charge des patients covid-19 dans les centres dédiés (CHU-B, Leyono...) et au Laboratoire national de santé publique.

La campagne de vaccination, lancée le 24 mars 2021, avec pour objectif de vacciner

30% de la population soit 1 721 621 personnes à fin décembre 2021, a permis

de vacciner complètement 591 537 personnes, pour une couverture vaccinale de 10,23% au 31 décembre 2021.

Le nombre de vaccinés a été plus élevé sur la période d'octobre à novembre 2021, grâce à l'opération coup de poing Covid-19. La Coordination nationale déplore que ce taux décroisse progressivement depuis lors. L'objectif visé de vacciner 30% de la population au 31 décembre 2021, n'a pas été atteint.

La Coordination nationale constate néanmoins que les données collectées au cours de l'année 2021 dans les sites de prise en charge de Brazzaville et de Pointe-Noire prouvent que la majorité des hospitalisations concernent les personnes non vaccinées :

- 92% des patients hospitalisés sont des personnes non vaccinées et 8% des personnes vaccinées ;

- 96,9% des personnes non vaccinées présentent des formes graves de la maladie contre 3,1% chez les personnes vaccinées ;

- le risque de décès est de 63% moins fréquent chez les vaccinés que chez les non vaccinés.

La Coordination nationale appelle donc au renforcement de la sensibilisation de la population à l'acceptation de la vaccination contre la covid-19.

S'agissant des stocks de vaccins :

La Coordination nationale a constaté avec satisfaction l'effort important du Gouvernement sur l'acquisition des doses de vaccin. Au 31 décembre 2021, le stock des doses de vaccin disponibles est de 1 581 793 auquel il faut ajouter 200 000 doses de vaccin Sinopharm, don de la République populaire de Chine. 1 000 000 de doses de ce même vaccin sont attendues. Par ailleurs, le Gouvernement a d'ores et déjà mobilisé la somme de 2 800 000 000 FCFA pour financer de nouveaux achats de vaccin.

Il est donc impérieux de repenser la stratégie globale de vaccination. L'objectif est de renforcer la couverture vaccinale en impliquant davantage la société civile et en rapprochant la vaccination des populations-cibles ; il s'agit de continuer à encourager les populations à se faire vacciner afin de se prémunir des formes graves de la maladie.

D'autre part, il faut relever qu'en 2021, le montant total de l'aide accordée aux entreprises par le gouvernement, au titre du Fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises, notamment grâce à l'utilisation du mécanisme des baisses des taux d'imposition, s'élève à la somme de 1 276 163 857 FCFA.

Enfin, des mesures d'allègement fiscal ont été mises en œuvre, mesures tant administratives qu'en matière douanière et de fiscalité intérieure, ce qui a permis de soulager quelque peu la trésorerie des entreprises.

De l'impact économique de la pandémie

La poursuite des campagnes de vaccination et l'allègement de certaines mesures de riposte contribuent à une reprise favorable de l'économie congolaise. Cette reprise ne permet néanmoins pas à l'économie congolaise, déjà fragilisée avant la pandémie du fait d'une situation de récession depuis 2015, de retrouver un bon niveau d'activité, même si elle a montré sa capacité d'adaptation à la pandémie, malgré un impact certain de la pandémie sur tous les secteurs

La Coordination nationale a dressé un tableau complet de l'impact de la pandémie sur notre économie. Ainsi, le PIB réel s'est contracté de 6,2% durant cette année. La baisse du niveau d'activité s'explique par :

- les contreperformances de tous les secteurs d'activités, particulièrement du secteur pétrolier ;
- la baisse de la demande intérieure ;
- la baisse des exportations en raison de la fermeture des économies.

La Coordination nationale se réjouit de la nette reprise des activités économiques dans le secteur hors pétrole qui connaît une progression de 2,5%, alors que le secteur pétrolier présente un recul de ses activités de 3,3%.

Les données examinées indiquent que l'économie congolaise devrait connaître une croissance positive en 2021, soit environ + 0,2% en 2021 contre une contraction de 6,2% en 2020.

Cependant, et malgré ces éclaircies, il convient de noter que la fragilité de l'économie congolaise a été amplifiée par la lutte contre la covid-19.

Dans un marché du travail dominé par les emplois informels et précaires, la pandémie de covid-19 a impacté négativement les entreprises et donc le niveau d'emploi tout le long de l'année 2021 et par conséquent le pouvoir d'achat.

La Coordination nationale invite d'autre part les autorités compétentes à régler les questions liées à l'augmentation du taux d'inflation, qui pèse sur le panier de la ménagère et exerce une pression sur l'ensemble des coûts dans notre pays.

De nombreux ménages ont perdu leurs revenus et connaissent des problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires en raison de la hausse des prix observée ainsi que des coûts du transport. La covid-19 a exacerbé la vulnérabilité des ménages.

Face à cette situation, le gouvernement, à travers le ministère en charge des affaires sociales, a mis en place des mesures ciblées parmi lesquelles :

- le financement de transferts monétaires d'urgence (TMU), pour soutenir les ménages affectés par le confinement (octroi d'une allocation forfaitaire d'un montant

de

50 000 FCFA à 200 000 ménages en vue de faire face aux besoins alimentaires pendant la COVID-19);

- Au terme des opérations d'identification, 341 475 ménages ont été jugés éligibles, en

attendant les résultats d'Impfondo.

Ainsi, sur 341 475 ménages éligibles, 231 546 ont été payés dont 208 846 ont bénéficié de l'allocation d'urgence à la date du 31 décembre 2021, soit 90,19% du total. 109 929 ménages ont été placés sur la liste d'attente faute de ressources suffisantes, soit 67,80 %.

II/ - Des recommandations de la Coordination nationale

La Coordination nationale, après l'évaluation des mesures de riposte et de lutte contre

la pandémie courant 2021 faite au cours de cette 33e réunion, rappelle à la population que la pandémie est, hélas, toujours présente ; que le gouvernement a pris toutes les mesures pour protéger la population contre ce fléau, notamment par la mise en œuvre d'un important programme de vaccination contre la pandémie ;

Elle souligne que seule la vaccination permet de se protéger des formes graves de la maladie, ce qui est démontré au Congo comme à travers le monde.

La Coordination nationale a, en outre, demandé à la Task force de lui soumettre, dans un délai de trente jours, un rapport exhaustif sur l'impact social et économique des mesures prises pour lutter contre la pandémie depuis son apparition, avec pour objectif attendu d'ajuster les mesures tendant à favoriser le relèvement des entreprises et à alléger certaines contraintes sociales auxquelles sont soumises les populations depuis près de deux ans.

Mesures reconduites

La Coordination nationale recommande de reconduire les mesures ci-après :

(1) proroger l'état d'urgence sanitaire pour une période de 90 jours à compter

du 23 janvier 2022 ;

(2) maintenir le couvre-feu de 23h00 à 05h00 du matin à Brazzaville et Pointe-Noire, tous les jours de la semaine ;

(3) maintenir le port obligatoire et conforme du masque de protection ;

(4) faire observer, partout et par tous, toutes les mesures barrières ;

(5) poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention ;

(6) recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés

à inciter leurs employés à en faire autant ;

(7) organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus exposées au risque de contamination ;

(8) organiser les conditions d'un dépistage systématique des voyageurs venant de l'étranger aux points d'entrée de notre pays ;

(9) réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la covid-19 ;

(10) maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires

dans les points d'entrée et de sortie du territoire ;

(11) exiger la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatif de moins de 72h au plus pour tous les passagers au départ et à l'entrée du Congo, à l'exception des enfants de moins de dix ans ;

(12) obliger, sous peine de forte amende, les transporteurs en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) à respecter la distanciation physique et à exiger de tout passager

à bord le port conforme du masque de protection individuelle ;

(13) exiger des gérants des bars, restaurants et autres lieux de rassemblement de privilégier l'accueil des clients ou du public en extérieur et d'aérer les espaces d'intérieur lorsqu'ils reçoivent de la clientèle ou du public ;

(14) faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les mariages, veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la covid-19 ;

(15) maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ;

(16) autoriser la reprise des entraînements et des compétitions de sports collectifs, tout en invitant les autorités compétentes, notamment les fédérations sportives,

à s'assurer que le nombre de personnes autorisées à y assister soit de 50 personnes au maximum.

(17) rendre obligatoire la réalisation du test RT-PCR pour tous les passagers en provenance de l'étranger.

Fait à Brazzaville, le 20 janvier 2022

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19,

Le ministre de la Communication et des Médias

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin Mougalla

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX PRINCIPALES OPÉRATIONS DE BGFIBank CONGO Janvier 2022

Entreprises

Les frais et commissions sont exprimés en Francs CFA Hors Taxes et sont soumis à la TVA en vigueur. Les intérêts, commissions et taxes sur les découverts en compte sont payables trimestriellement à terme échu.

OPÉRATIONS SUR ESPÈCES

ESPECES	
Versement espèces	
Date de valeur	J+1
Retrait espèces	
Date de valeur	J-1
Retrait guichet (caisse)	2000 F CFA/retrait
Ramassage de fonds	
Montant à partir de	20 000 000
	100 000 F CFA

PRINCIPALES CONDITIONS D'ARRÊTÉS ET DE TENUE DE COMPTE

DÉCOUVERT EN COMPTE
Conditions d'arrêtés comptes personnes morales et entreprises individuelles
 Taux d'intérêts standard 15%
 Commission du plus fort découvert 0,13%/mois

Frais de tenue de compte	
- Grandes entreprises / PME - PMI - Personne morale	13 500 F CFA (Mensuel)
Frais de tenue de compte	
- Entreprises individuelles - Association	7 000 F CFA (Mensuel)
Frais de forage	1% du montant
avec un minimum de 10 000 F CFA, maximum 300 000 F CFA /opérations	
Commission de mouvement	0,030%
(appliquées trimestriellement sur les mouvements débiteurs commerciaux)	

NB: Commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte hors opération de compte à compte, sur le même Client.

Taux de dépassement de découvert
 Taux du découvert pratiqué + 3%

NB: Intérêts perçus en plus des intérêts débiteurs, lorsque le compte est en dépassement de son autorisation. Ils sont calculés sur la partie des découverts dépassant l'autorisation.

LES PRÊTS	
Taux d'intérêts standard	15%
Frais d'étude	0,25%
avec minimum de 500 000 F CFA perçus d'avance	
Frais de notification	25 000 F CFA
Frais de dossiers	3% aux PME / PMI / Professionnels & TPE (300 000 F CFA minimum)
	2% Grandes Entreprises & Institutionnels (1 000 000 F CFA minimum)

COMMISSIONS	
Commission d'engagement	1% du montant du crédit accordé
Rédaction tableau d'amortissement	20 000 F CFA

Crédit de restructuration / consolidation	
Commission de restructuration	Taux initial +2%
Commission de modification	Taux initial+0,25%
Commission de gestion	Franco
Pénalité d'impayée (portant uniquement sur le montant de l'échéance impayée)	0,1%
Frais de prorogation administratifs	(Minimum 100 000, maximum 1 000 000) prélevés une fois

CLÔTURE DE COMPTES	
Conditions de clôture de comptes	
Frais de clôture	40 000 F CFA
Réactivation compte clôturé	20 000 F CFA

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

CAUTIONS ET AVALS
Perception en début de trimestre.
Tout trimestre commencé est dû.
 - Cautions sur marché
 - Cautions douanes et fiscales
 - autres types de cautions

Taux de commission standard	4% l'an
Perception minimum commission	100 000 F CFA
Frais de dossier	2%
Main levée	15 000 F CFA

NB: Montant à prélever d'avance et par trimestres indivisibles pour toutes cautions émises

VIREMENTS

VIREMENT ENTRE LES AGENCES BGFIBank	
Virement reçu	
Date de valeur	J+1
Frais de virement	Franco
Virement émis	
Date de valeur	J-1
Frais de virement	Franco

VIREMENT ENTRE LES BANQUES DU CONGO ET ZONE CEMAC	
Virement reçu confrères	(Montant <100 000 000 F CFA)
Date de valeur	J + 1 date de réception
Virement émis compensation	(Montant <100 000 000 F CFA)
Date de valeur	J -1
Frais de virement émis	7 500 F CFA
Virement reçu compensation	(Montant <100 000 000 F CFA)
Date de valeur	J+1
	(Montant >100 000 000 F CFA)

Virement SYGMA	20 000 F CFA
Virement SYSTAC	10 000 F CFA
Virement permanent	10 000 F CFA
Frais de mise en place	20 000 F CFA

CHÈQUES

Délivrance carnet de chèques	
25 feuillets	3 000 F CFA
50 feuillets	5 000 F CFA

Remise de chèque nos caisses	
Date de valeur crédit	J+1
Date de valeur débit	J-1
Frais d'impayés	20 000 F CFA

Remise de chèque tiré sur autres banques Congo et zone CEMAC (pour toutes remises faites avant 10H00)	
Date de valeur crédit	J+3
Frais d'impayés	20 000 F CFA

Opposition sur chèque	
Frais d'opposition	20 000 F CFA / Feuille
Opposition du chéquier	
Frais d'opposition	100 000 F CFA / Carnet

Émission d'un chèque de banque certifié	
Date de valeur débit	J-1
Frais de certification	20 000 F CFA

Annulation d'un chèque de banque certifié	
Date de valeur crédit	J+1
Frais d'annulation	20 000 F CFA

ENCAISSEMENT D'EFFET NOS CAISSES / AUTRE BANQUE

Escompte d'effet de commerce	
Taux standard	15%
Perception minimum	20 000 F CFA
Date de valeur crédit	J+1
Frais par effet	5 000 F CFA
Frais de timbre	1 000 F CFA
Frais d'impayé remettant	20 000 F CFA
Frais de Prorogation	15 000 F CFA
Minimum de jours d'intérêts	10 jours

ESCOMPTE D'EFFET NOS CAISSES / AUTRE BANQUE

Encaissement d'effet tiré sur place ou inter agence BGFIBank	
Date de valeur crédit	J+1
Frais d'encaissement / Effet	10 000 F CFA
Frais de timbre	1 000 F CFA
Frais d'impayé remettant	20 000 F CFA
Avis de sort	5 000 F CFA

Encaissement d'effet autre banque	
Date de valeur crédit	J+1
Jour de couverture	+1
Frais d'encaissement / Effet	10 000 F CFA
Frais de timbre	1 000 F CFA
Frais d'impayé remettant	15 000 F CFA

PAIEMENT D'EFFET	
Date de valeur	J-1
Frais	10 000 F CFA
Prorogation d'effets	15 000 F CFA

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

TRANSFERT VERS L'ÉTRANGER (Hors zone CEMAC)
 Date de valeur débit J-1
 Frais de déclaration d'import (GUOT) 10 000 F CFA
Commission de transfert
 Taxe de transfert de Fonds (TTF) 1,5% (Suivant le code général des impôts)
 - Commission de service (BEAC) 0,25%
 - Commission de transfert (BGF) 1%
 - Commission de transfert (BGF) 0,5%
 Copie Swift en cas de demande du Client
 - Frais apurement 10 000 F CFA / Dossier
Majoration taux de change (Autres devises que l'Euro) 2% Montant*

Transfert permanent	
Frais de mise en place	20 000 F CFA
Frais d'impayé	20 000 F CFA
VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER	
Fonds en faveur de la clientèle BGFIBank	
Frais de commission	0,25%
Frais de rapatriement	Franco
Date de valeur crédit (Date de valeur crédit BEAC)	
Minoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	1% du montant
Fonds reçus en faveur de la clientèle autre banque	
Frais de commission	0,25% du montant encaissé

CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT	
Ouverture	
Commission d'ouverture	0,50%
Frais de dossier	50 000 F CFA
Frais SWIFT	15 000 F CFA
Modification	
Commission de modification	30 000 F CFA
Commission de prorogation	0,50% l'an
Commission d'augmentation	0,50% Flat
Frais SWIFT	15 000 F CFA
Annulation	
Commission d'annulation	100 000 F CFA
Frais SWIFT	15 000 F CFA

Règlement d'un crédit documentaire à vue	
Commission de transfert	
- Taxe de transfert de Fonds (TTF) 1,5%	
- Commission de Banque 1% (Minimum 25 000 F CFA)	
(Suivent le code général des impôts)	
Majoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	2% du Montant

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT	
Crédit documentaire export confirmé	
Notification (Minimum 30 000 F CFA)	0,50%
Confirmation (Minimum 30 000 F CFA)	0,50%
Frais de dossier	50 000 F CFA
Crédit documentaire export non confirmé	
Commission de notification	0,25%
Frais de dossier	50 000 F CFA
Modification	
Commission de modification	30 000 F CFA
Commission de prorogation	0,50% l'an
Commission d'augmentation	0,50% Flat
Frais de dossier	50 000 F CFA
Annulation	
Commission d'annulation	100 000 F CFA

Règlement	
Commission de levée de documents	0,50%
Commission / Documents irréguliers	40 000 F CFA
Frais de courrier	50 000 F CFA
Minoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	1% du montant
Frais conservation documents	20 000 F CFA

REMISE DOCUMENTAIRE IMPORT	
Ouverture	
Commission d'ouverture	20 000 F CFA
Frais de dossier	50 000 F CFA
Acceptation	
Commission d'acceptation	50 000 F CFA
Frais de timbre	1 000 F CFA
Modification	
Commission de modification	30 000 F CFA
Annulation	
Annulation REMDOC/import	100 000 F CFA
Conservation	
Frais de Conservation des Documents	20 000 F CFA

Règlement	
Commission de transfert	
- Taxe de transfert de Fonds (TTF) 1,5%	
- Commission de Banque 1%	
Commission REMDOC impayée 1%	
Majoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	2% du Montant*

REMISE DOCUMENTAIRE EXPORT	
Ouverture	
Frais d'ouverture	20 000 F CFA
Règlement	
Frais de dossier	50 000 F CFA
Commission de règlement	Franco
Commission REMDOC/Impayée 1%	
Annulation	
Commission d'annulation	100 000 F CFA
Minoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	1% du montant

PLACEMENTS			
DÉPÔT À TERME			
Taux appliqués en fonction du montant et de la durée			
Montant	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois
>100 000 000	3,75%	3,25%	2,75%
>100 000 000	3%	2%	1,5%
>100 000 000	2%	2,25%	3%
>10 000 000	2,5%	2,50%	3,25%
Moins de 10 000 000	2,50%	3%	3,50%

NB: Pénalité de tombée anticipée taux de placement minoré de 1 point.

COMPTE ÉPARGNE (Réservé aux E.I. uniquement)	
Taux d'intérêts créditeurs	2,25% sans limite de montant
Intérêts calculés par quinzeaine	
Date de valeur au débit	Valeur débit J-15
Date de valeur au crédit	Valeur crédit J+15
Compte Épargne	
Solde minimum	10 000 F CFA

SERVICES DIVERS	
DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS	
Attestations diverses	20 000 F CFA
Circulationnaire commissaires aux comptes	50 000 F CFA
Procurator	20 000 F CFA
Modifications pouvoirs	20 000 F CFA
Attestation de capacité financière	100 000 F CFA
MISE À DISPOSITION / SOMME À DISPOSITION	
Date de valeur	J-1
• 0 à < 10 Mios	20 000 F CFA
• >10 à < 50 Mios	50 000 F CFA
• Au-delà de 50 Mios	100 000 F CFA

RECHERCHES	
Frais de recherche opération < 1 mois	Gratuit
Frais de recherche opération > 1 mois	5 000 F CFA / document
Frais de recherche opération > 3 mois	10 000 F CFA / document
Frais de recherche vidéo	10 000 F CFA / demande
Consultation de solde	
Interrogation de solde	500 F CFA
Relève/Extrait de compte	
Extrait de compte à la demande	1 000 F CFA / Feuille
Trimestriel	5 000 F CFA / Extrait

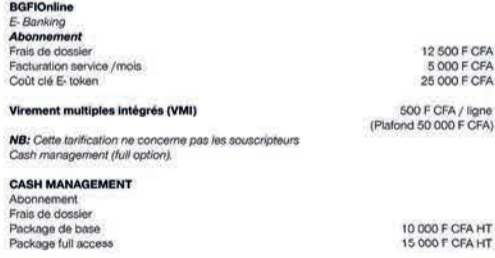
AUTRES	
Avs à tiers détenteurs (ATD)/Saisie conservatoire/ Saisie attribution/ Réquisition à Banque	
Commission sur saisie /ATD	50 000 F CFA
Commission sur levée de la saisie/ATD	25 000 F CFA
Modifications pouvoirs	20 000 F CFA
Transfert d'Agence	20 000 F CFA
Frais sur Réquisitions	20 000 F CFA
Frais d'informations sur cautions	50 000 F CFA / acte
MONÉTIQUE	
Cartes VISA	
Retrait DAB autres porteurs	2 000 F CFA

BANQUE À DISTANCE / BANQUE DIGITALE	
BGFIAAlert	
Instantanément et sans vous déplacer, recevez toutes les informations sur les opérations de votre compte bancaire	
- E-Relève	
Recevez tous les 10 jours via mail, l'historique de vos opérations au format de fichier PDF	
Souscription par le client	Franco
Facturation service /mois	5 000 F CFA
- E-Advice	
Recevez via mail, vos avis de crédit/débit au format de fichier PDF	
Souscription	Franco
Facturation service /mois	5 000 F CFA
- E-Swift	
Obtenez votre swift sans vous déplacer, via mail	
Souscription	Franco
Facturation service /mois	5 000 F CFA
BGFIONline	
E-Banking	
Abonnement	
Frais de dossier	12 500 F CFA
Facturation service /mois	5 000 F CFA
Coût clé E- token	25 000 F CFA
Virement multiples intégrés (VMI)	500 F CFA / ligne (Plafond 50 000 F CFA)

NB: Cette tarification ne concerne pas les souscripteurs Cash management (full option).

CASH MANAGEMENT	
Abonnement	
Frais de dossier	10 000 F CFA HT
Package de base	15 000 F CFA HT
Package full access	
Facturation par mois	
Package de base	10 000 F CFA HT
Package full access	30 000 F CFA HT

ENVOI EXTRAIT DE COMPTES	
■ Emission d'extraits de comptes désignée par le client	
(Service Inter star)	
MT 940 Facturation	100 000 F CFA
AFB 120 Envoi d'extraits	100 000 F CFA



BGFI Bank
 Votre partenaire pour l'avenir

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX PRINCIPALES OPÉRATIONS DE BGFIBank CONGO Janvier 2022

Particuliers

Les frais et commissions sont exprimés en Francs CFA Hors Taxes et sont soumis à la TVA en vigueur. Les intérêts, commissions et taxes sur les découverts en compte sont payables trimestriellement à terme échu.

OPÉRATIONS SUR ESPÈCES

ESPECES	
Versement espèces	
Date de valeur	J+1
Retrait espèces	
Date de valeur	J-1
RETRAIT ESPÈCES/ CHÈQUES DE GUICHET	
Retrait DAB / GAB	Franco
Retrait guichet (caisse)	Franco
Retrait DAB confrères VISA	2 000 F CFA
CHANGE MANUEL	
Vente des devises	
Commission vente des devises	5%
Taxe de transfert de Fonds (TTF)	1,5 %
Commission de change (uniquement pour le dollars US) :	
Cours de change du jour minoré (+) de 1%	
Achat ou Rachat des devises	
Commission / achat devises (Euros)	Franco
Taxe de transfert de Fonds (TTF)	1,5%
Commission de change (uniquement pour le dollar US) :	
Cours de change du jour minoré (-) de 3%	
Rachat devises (euros et dollars uniquement)	

NB : Le rachat des devises par la Banque n'est possible qu'auprès de bureaux de change et des sous-dépositaires (agences de voyage, hôtels, Etablissements de tourisme).

PRINCIPALES CONDITIONS D'ARRÊTES ET DE TENUE DE COMPTE

Conditions d'arrêts de comptes	
Taux d'intérêts standard	15%
Commission du plus fort découvert	0,20%/Trimestre
Frais de tenue de compte	5 000 F CFA
(Après 3 mois constatés d'inactivité passage du compte en dormant)	
Frais de Tenue de compte	Franco
Frais forçage	5 000 F CFA

LES PRÊTS	
Taux d'intérêts standard	15%
Frais de dossier de crédit	5%

Forfait Minimum
(100 000 F CFA minimum de 0 à 2 000 000 F CFA)
(250 000 F CFA minimum de 2 000 001 F CFA à 4 999 999 F CFA)
(500 000 F CFA minimum de 5 000 000 F CFA à 10 000 000 F CFA)
(750 000 F CFA minimum de 10 000 001 F CFA au-delà)

COMMISSIONS	
Commission d'engagement	1% du montant du crédit accordé
Rédaction tableau d'amortissement	20 000 F CFA

Crédit de restructuration / consolidation	
Commission	1% flat du montant du crédit
Commission de restructuration	Taux initial +2%
Commission de Modification	+0,25%
Information caution	25 000 F CFA

NB : Conditions particulières pour les campagnes promotionnelles de crédits.

Conditions de clôture de comptes	
Frais de Clôture	Franco

VIREMENTS

VIREMENT ENTRE LES AGENCES BGFIBank	
Virement reçu	
Date de valeur	J+1
Frais de virement	Franco
Virement émis	
Date de valeur	J-1
Frais de virement	Franco

VIREMENT ENTRE LES BANQUES DU CONGO ET ZONE CEMAC	
Virement reçu confrères (Montant <100 000 000 F CFA)	J + 1 date de réception
Date de valeur	

Virement émis compensation (Montant <100 000 000 F CFA)	
Date de valeur	J -1
Frais de virement émis	7 500 F CFA HT

Virement reçu compensation (Montant <1 000 000 F CFA)	
Date de valeur	J+1
(Montant >100 000 000 F CFA)	
Date de valeur	J+1

Virement permanent	
Frais de mise en place	20 000 F CFA

Virement émis en zone CEMAC	
7500 CFA	+1% de la redevance de l'ARTF (cf note explicative de l'instruction y relative) (Sauf les revenus de salaire, bourses et pensions)

CHEQUES

Délivrance carnet de chèques	
Premier carnet de 50 feuillets	Franco
25 feuillets	2 500 F CFA
50 feuillets	4 000 F CFA
Carnet de chèque non récupéré dans les 30 jours date d'émission	5 000 F CFA

Remise de chèque nos caisses	
Date de valeur crédit	J+1
Date de valeur débit	J-1
Frais d'impayés	15 000 F CFA

Remise de chèque tiré sur autres banques Congo et zone CEMAC (pour toutes remises faites avant 10H00)	
Date de valeur crédit	J+2
Frais d'impayés	15 000 F CFA

Opposition sur chèque	
Frais d'opposition	10 000 F CFA / Feuille
Opposition du chéquier	
Frais d'opposition	50 000 F CFA / Carnet

Émission d'un chèque de banque certifié	
Date de valeur crédit	J-1
Frais de certification	20 000 F CFA HT

Annulation d'un chèque de banque certifié	
Date de valeur crédit	J+1
Frais d'annulation	20 000 F CFA HT

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

TRANSFERT VERS L'ÉTRANGER (Hors zone CEMAC)	
Date de valeur débit	J - 1
Frais de déclaration d'import (GUOT)	10 000 F CFA
Commission de transfert	
Taxe de transfert de Fonds (TTF)	1,5%
(Suivant le code général des impôts)	
- Commission de services (BEAC)	0,5%
- Commission de transfert (BGF)	1%
- Commission de transfert (BGF) (pour le revenu de travail)	0,5%
Plafonné à 5000 F CFA minimum	
Copie Swift en cas de demande du Client.	10 000 F CFA

Majoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	
2% Montant	
Transfert permanent	
Frais de mise en place	20 000 F CFA HT
Frais d'impayé	20 000 F CFA HT
VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER (RAPATRIEMENT)	
Fonds en faveur de la clientèle BGFIBank	
Frais de rapatriement	Franco
Date de valeur crédit (Date de valeur crédit BEAC)	
Minoration taux de change (Autres devises que l'Euro)	1% du montant
Fonds reçus en faveur de la clientèle autre banque	
Frais de commission	0,25% du montant encaissé

PLACEMENTS

DÉPÔT À TERME

Taux appliqués en fonction du montant et la durée

Montant	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois
0 à 20 Millions	6,50%	1%	1,8%
>0 à 100 Millions	1%	1,80%	2,50%
>100 Millions à 200 Millions	1,20%	2%	2,75%
Au-delà de 500 Millions	1,50%	2,5%	3%

Pénalité de tombede anticipée taux de placement minoré de 1 point.

COMPTE ÉPARGNE	
Taux d'intérêts créditeurs	2,25% sans limite de montant
Date de valeur au débit	Valeur débit J-15
Date de valeur au crédit	Valeur crédit J+15

Compte épargne	
Solde minimum	10 000 F CFA

SERVICES DIVERS

MISE À DISPOSITION / SOMME À DISPOSITION

Date de valeur	J-1
• 0 à ≤ 10 Mios	20 000 F CFA
• >10 à ≤ 50 Mios	100 000 F CFA
• Au-delà de 50 Mios	200 000 F CFA

DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS	
Attestations diverses	30 000 F CFA
Attestation de capacité financière	100 000 F CFA
Attestation de non redevance	Franco
(gratuite une fois par an et à la clôture du compte)	

RECHERCHES	
Frais de recherche opération ≤ 1 mois	Franco
Frais de recherche opération >1 mois	5 000 F CFA / document
Frais de recherche opération >3 mois	10 000 F CFA / document
Frais de recherche vidéos	10 000 F CFA / demande

CONSULTATION DE SOLDE	
Interrogation de solde	Franco
Relevé/Extrait de compte	
Relevé de compte mensuel à la demande	5 000 F CFA / Extrait
Relevé de compte en cas de clôture de compte (Douze derniers mois)	Franco

DOSSIER DE SUCCESSION	
Ouverture dossier de succession	50 000 F CFA

AUTRES	
Avis à tiers détenteurs (ATD)/Saisie conservatoire/ Saisie attribution/ Réquisition à Banque	
Commission sur saisie /ATD	50 000 F CFA
Commission sur levée de la saisie/ATD	25 000 F CFA
Modifications pouvoirs	20 000 F CFA
Transfert d'Agence	20 000 F CFA
Frais sur Réquisitions	20 000 F CFA
Frais d'informations à cautions	50 000 F CFA

MONÉTIQUE	
Cartes VISA	
Retrait DAB autres porteurs	2 000 F CFA
Consultation Solde GIMAC autres banques	100 F CFA

NB : Voir conditions particulières Cartes VISA BGFIBank.
Cartes VISA CLASSIQUE, GOLD, PLATINUM : Détails sur les tarifs à la souscription avec assurance.

BANQUE À DISTANCE / BANQUE DIGITALE	
BGFIMobile	
TARIFS DES SERVICES MOBILE MONEY (HT)	
Souscription	Franco
Dépôts d'espèce en agence	0 F CFA
- Montant de 500 F CFA à 2 000 000 F CFA	
Dépôt d'espèce via les sous agents	0 F CFA
- Montant de 0 F CFA à 2 000 000 F CFA	

Retrait Cash	
- Montant de 100 F CFA à 250 000 F CFA	3% du montant
Paiement Canal+	
Tranche d'abonnement de 5 550 F CFA à 44 050 F CFA	0 F CFA

Transfert GAB effectué par un porteur	
- Montant de 5000 F CFA à 250 000 F CFA	2% du montant
Transfert GAB effectué par un sous agent	
- Montant de 5000 F CFA à 250 000 F CFA	3% du montant

Transfert vers Banque	
- Montant de 500 à 500 000 F CFA	0,7% du montant
Transfert vers compte virtuel	50 F CFA
- Montant de 0 à 1 000 000 F CFA	
Rechargement carte prépayée	
- Montant de 5000 à 1 000 000 F CFA	695 F CFA
(100 F CFA facturés sur le Mobile et 595 F CFA débités sur la carte)	
- Plafond de rechargement journalier	2 000 000 F CFA

Paiement EEC	
- Montant de 1 000 à 1 000 000 F CFA	1% F CFA
(Plafonné à 400 F CFA)	

Transfert vers Airtel money	
- Montant de 0 à 200 000 F CFA	1% du montant
- Montant de 200 001 à 500 000 F CFA	2 000 F CFA

Transfert vers MTN Mobile money	
- Montant de 0 à 200 000 F CFA	1% du montant
- Montant de 200 001 à 500 000 F CFA	2 000 F CFA

GIMAC PAY :	
Paiement Commerçant	
Franco	
Transfert de Wallet à Wallet	
Montant de 500 à 10 000 F CFA	238 F CFA
Montant de 10 001 à 50 001 F CFA	237 F CFA
Montant de 50 001 à 200 000 F CFA	1189 F CFA
Montant de 200 001 à 500 000 F CFA	2973 F CFA
Montant de 500 001 à 5 000 000 F CFA	3567 F CFA

Retrait sans carte	
	3,38% du montant

Push Pull BGFIMobile:	
Push : MTN Mobile Money vers BGFIMobile	Franco
Pull : BGFIMobile vers MTN Mobile	1% du montant
Montant de 200 001 à 500 000	2000 F CFA

Push Pull Mobile Banking:	
Push : MTN Mobile Money vers Compte Bancaire	Franco
Pull : Compte Bancaire vers MTN Mobile	1% du montant
Montant de 200 001 à 500 000	2000 F CFA

TARIFS DES SERVICES MOBILE BANKING (HT)

Souscription	
Virements Inter-Banques	0 F CFA
- Montant de 0 à 10 000 000 F CFA	
Virements Autres Banques	0 F CFA
- Montant de 0 à 500 000 F CFA	
- Montant de 500 000 à 10 000 000 F CFA	8 950 F CFA (Plus 1% de redevance plafonné à 10 000 F CFA)

Virement compte virtuel	
- Montant de 0 à 500 000 F CFA	0 F CFA
Consultation solde	0 F CFA

BGFIAIert	
Instantanément et sans vous déplacer, recevez toutes les informations sur les opérations de votre compte bancaire	

SMS Alert	
Recevez via sms, les informations sur toutes transactions	
Souscription	
Facturation service /mois	500 F CFA

E-Relevé	
Recevez tous les 10 jours via mail, l'historique de vos opérations au format de fichier PDF	
Souscription	
Facturation service /mois	500 F CFA

E-Advice	
Recevez via mail, vos avis de crédit/débit au format de fichier PDF	
Souscription	
Facturation service /mois	Franco

E-Swift	
Obtenez votre swift sans vous déplacer, via mail	
Souscription	
Facturation service /mois	5000 F CFA

BGFIONline	
E-Banking	
Abonnement	
Frais de dossier	8 000 F CFA
Facturation service /mois	2 500 F CFA

CASH MANAGEMENT	
Abonnement	
Frais de dossier	5 000 F CFA
Facturation/mois	10 000 F CFA

DÉLIVRANCE AVIS D'OPÉRATIONS SUR SUPPORT PAPIER	
	1 000 F CFA

DESTRUCTION DES MOYENS DE PAIEMENT	
Destruction chèquiers/cartes	
Carte non retirée	5 000 F CFA
Chéquier non retiré	5 000 F CFA

NB : sous réserve de provision de compte.



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 20 janvier 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 20 janvier 2022 par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à son ordre du jour, à savoir :

- Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ;

I/- Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Face à la progression de la pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a été mis en œuvre à trente-deux reprises.

Comme pour les précédentes prorogations, l'avis du Comité d'experts, qui a été sollicité, relève que la situation épidémiologique demeure préoccupante, avec l'apparition de nouveaux variants et en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics, ce qui justifie de reconduire l'essentiel des mesures édictées par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie à coronavirus covid-19.

Ainsi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, et qui arrive à son terme le 21 janvier 2022, est souhaitée.

Cette nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire ne devrait pas excéder une période de quatre-vingt-dix jours comme le prescrit l'article 157 alinéa 1er nouveau de la Constitution qui dispose : « l'état d'urgence comme l'état de siège est décrété par le président de la République, en Conseil des ministres, sur tout ou partie du territoire national pour une durée qui ne peut excéder quatre-vingt-dix jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 11h45, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h15.

Fait à Brazzaville, le 20 janvier 2022

Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla

MÉDICAMENT

Un accord pour donner accès à l'anti-Covid de Merck à 105 pays

Un vaste accord a été signé jeudi avec la Communauté de brevets sur les médicaments (MPP) pour donner accès à 105 pays à faible et moyen revenu à la pilule anti-Covid du groupe pharmaceutique Merck.

Plusieurs dizaines de fabricants de médicaments génériques ont signé cet accord. « C'est un pas crucial vers un accès universel à des traitements contre la Covid-19, dont on a cruellement besoin et nous sommes persuadés (...) que ces traitements très attendus seront rapidement disponibles dans des pays à faible et moyen revenu », a déclaré Charles Gore, le directeur exécutif de MPP, cité dans un communiqué.

Le contrat signé avec 27 entreprises réparties dans le monde fait suite à l'accord de licence volontaire signé avec Merck, en octobre 2021, pour faciliter l'accès mondial à un prix abordable au molnupiravir, le médicament antiviral oral expérimental contre la Covid-19, mis au point par le groupe pharmaceutique américain. L'accord donne aux entreprises retenues, qui répondent aux stricts critères de la MPP, l'autorisation de fabriquer soit les ingrédients en gros, soit le médicament lui-même.

Cinq entreprises vont se concentrer sur la fabrication des ingrédients, 13 fabriqueront des ingrédients et produit fini et 9 seulement la pilule.

Ces entreprises sont basées dans 11 pays (Bangladesh, Chine, Egypte, Jordanie, Inde, Indonésie, Kenya, Pakistan, Afrique du sud, Corée du sud et Vietnam). Mi-novembre, le géant pharmaceutique Pfizer avait annoncé un accord similaire avec

MPP qui permettait aux fabricants de médicaments génériques licenciés de fournir le nouveau médicament en association avec le ritonavir, un médicament utilisé contre le virus du sida, à 95 pays, couvrant jusqu'à environ 53% de la population mondiale.

L'annonce par Merck et Pfizer de ces traitements oraux de la Covid-19 suscite beaucoup d'espoir pour lutter contre la pandémie qui a déjà fait plus de 5,5 millions de morts selon les chiffres officiels et sans doute beaucoup plus non comptabilisés.

Ces deux antiviraux agissent en diminuant la capacité d'un virus à se répliquer, freinant ainsi la maladie. Faciles à administrer car pouvant être pris chez soi, ces traitements représentent un complément aux vaccins, qui sont pour l'heure le moyen le plus efficace de lutter contre la Covid.

Le molnupiravir et le traitement de Pfizer, commercialisé sous le nom de Paxlovid, doit être administré dans les 3 à 5 jours suivant l'apparition de symptômes. Ces traitements sont plus faciles à fabriquer que les vaccins. Ils ne nécessitent pas de chaîne du froid et peuvent être pris par le patient chez lui même si le fait de devoir l'utiliser rapidement suppose que des tests soient disponibles et que le diagnostic soit confirmé par un médecin.

Selon les dernières données cliniques, la pilule de Merck réduit le risque d'hospitalisation et de décès de 30% parmi la population fragile. Beaucoup moins que ce que le laboratoire avait annoncé dans un premier temps.

Le traitement de Pfizer réduit ce même risque de 90%, selon des essais cliniques.

AFP

COVID-19

Interrogations sur un nouveau sous-variant d'Omicron

Un sous-variant d'Omicron apparu, il y a quelques semaines, qui circule déjà dans plusieurs pays et dont les caractéristiques sont encore peu connues, est scruté de près par les autorités sanitaires.

Pour le moment, les caractéristiques précises de ce sous-variant, appelé BA.2 qui remplace progressivement le BA.1, le variant Omicron, n'ont pas été analysées. Mais certaines données attirent l'attention : il serait ainsi devenu majoritaire au Danemark où le nombre de cas quotidiens est reparti à la hausse depuis quelques jours. S'il semble très transmissible, il ne serait pas plus virulent. La vigilance est aujourd'hui de mise et la mise en place de techniques de criblage est en cours pour le détecter et analyser ses

Faits marquants

La Banque mondiale a accordé un prêt de plus de 660 millions d'euros (750 millions de dollars) à l'Afrique du Sud, pour soutenir la reprise de son économie durement touchée par la pandémie de Covid-19. Ce prêt permettra de soutenir les efforts du gouvernement à apporter une réponse à la crise du coronavirus, soutenir les plus pauvres contre les conséquences sociales et économiques de la pandémie, et soutenir une reprise économique durable. Deuxième économie du continent, l'Afrique du Sud a été durement frappée par plusieurs vagues de pandémie qui ont tué près de 94 000 personnes et en ont infecté 3,5 millions, ce qui en fait officiellement le pays africain le plus gravement atteint.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Banque mondiale a débloqué près de 140 milliards d'euros (157 milliards de dollars) et soutient une centaine de pays contre les conséquences économiques de la pandémie.

La Russie a enregistré vendredi un nouveau record quotidien d'infections au coronavirus, signe d'une nouvelle vague portée par le variant très contagieux Omicron. Le pays le plus endeuillé d'Europe par la Covid-19 a recensé 49.513 nouvelles contaminations ces dernières 24 heures, un record absolu depuis le début de la pandémie, selon les chiffres du gouvernement. Moscou a aussi enregistré un record absolu, pour le deuxième jour d'affilé, avec 15 987 nouveaux cas. Les contagions sont en forte progression laissant présager une vague particulièrement forte. Les autorités peinent toujours à convaincre les Russes d'aller se faire vacciner. Alors, même que le pays dispose de plusieurs vaccins de sa propre conception, dont le Sputnik V, moins de la moitié des 144 millions de Russes sont complètement immunisés.

propriétés. Le ministre français de la Santé, Olivier Véran, a estimé qu'il ne changeait pas la donne à ce stade car il correspond aux caractéristiques connus d'Omicron.

Comme le variant Delta avant lui, le variant Omicron, en se répliquant, a généré des « petits-frères », des sous-lignées qui comportent une ou deux mutations par rapport au génome d'origine.

L'Organisation mondiale de la santé, qui a classé Omicron comme « variant préoccupant », ne fait pas encore de distinction avec le sous-variant BA.2.

D'après AFP

LUTTE CONTRE LES MÉDICAMENTS FALSIFIÉS

L'Initiative de Lomé célèbre son deuxième anniversaire

À l'occasion du deuxième anniversaire de l'Initiative de Lomé, impulsée par la Fondation Brazzaville, et lancée par six chefs d'État africains, dont le président Denis Sassou N'Gusso, lors du Sommet de Lomé le 18 janvier 2020, c'est l'heure d'un premier bilan d'étape. Jean-Yves Ollivier, président fondateur, bat le rappel des troupes.

Depuis bientôt deux ans, la pandémie liée à la covid-19 a impacté le secteur de la santé de manière drastique. En cette période de crise sanitaire mondiale, les risques de trafic de faux médicaments sont encore plus élevés, note la Fondation Brazzaville, notamment en raison de la prolifération du crime organisé.

Il y a donc une nécessité pour les pays africains de rejoindre l'Initiative de Lomé concernant l'engagement de criminaliser de manière plus harmonisée le trafic de faux médicaments « sur un fondement politique fort », avait déclaré à l'époque Faure Gnassingbé, le président du Togo.

La chloroquine et l'hydroxychloroquine, notamment vantées pour leurs bienfaits contre la covid-19 (mais dont l'efficacité a montré ses limites), sont vendues de manière falsifiée par des bandes criminelles sur le continent africain.

En mars 2021, Interpol, l'organisation internationale de police criminelle, a démantelé un réseau criminel international de contrefaçon de vaccins contre la covid-19 en provenance d'Afrique du Sud et de Chine.

Le 21 avril 2021, la Gambie a an-

noncé son intention de rejoindre la République du Congo, le Ghana, le Niger, l'Ouganda, le Sénégal et le Togo au rang de signataires de l'Initiative de Lomé. La République démocratique du Congo et la Guinée Bissau ont également manifesté leur intention de rejoindre l'Initiative.

Le 29 avril, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exprimé son soutien à l'Initiative et au programme de lutte contre les faux médicaments de la Fondation Brazzaville, dans une lettre signée par le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, adressée à Jean-Yves Ollivier, président fondateur, et à Richard Amalvy, le directeur général.

Le 21 mai, le Pr Mijiyawa, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique de la République du Togo; Jean-Louis Bruguière, ancien juge antiterroriste et membre du conseil consultatif de la Fondation; et Richard Amalvy sont intervenus à l'événement parallèle à la 30e Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organisé par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime.

Le 26 mai, la Fondation Braz-



zaville a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité des Parties de la Convention Médicrime, élaborée par le Conseil de l'Europe dans le but de renforcer la criminalisation du trafic de médicaments falsifiés au niveau mondial.

En 2022, la Fondation Brazzaville continuera à soutenir les pays signataires de l'Initiative de Lomé dans le cadre d'un programme coordonné 2022-2024 qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de lutte contre les médicaments falsifiés et de qualité inférieure.

Ces plans nécessitent de créer des processus de réglementation et de supervision, pour cela ils ont besoin de personnes quali-

fiées et intègres pour les mettre en œuvre et les maintenir. Il faut aussi imaginer les moyens d'implanter des unités de production au niveau national en lien avec les acteurs de l'industrie pharmaceutique. Et bien sûr évaluer la réussite du programme puis réajuster la stratégie au regard des spécificités nationales et des retours d'expérience.

Les plans nationaux s'articuleront autour de trois domaines d'action complémentaires qui sont la santé publique, la sécurité et l'État de droit. Les cibles prioritaires sont les femmes qui sont à la fois acheteuses et vendeuses de médicaments falsifiés ainsi que les jeunes qui ont la capacité de changer les comportements

d'achat.

Pour Richard Amalvy, la compréhension du schéma de la chaîne d'approvisionnement est primordiale et rappelle : « pour lutter contre le trafic de médicaments falsifiés et de qualité inférieure, il convient de comprendre le fonctionnement de l'approvisionnement pharmaceutique à chacun de ses niveaux ».

De ce fait, le directeur général insiste sur l'implication des forces de sécurité et douanes ; ordres professionnels dans les métiers de la santé et du droit ; représentants de l'industrie pharmaceutique ; gestionnaires d'hôpitaux, des centres de santé et de pharmacies.

Marie Alfred Ngoma

OBSÈQUES

Les adieux des Congolais de France à Guy Brice Parfait Kolelas et Clément Mouamba

Face au hasard de programmation des obsèques à la même date bien qu'en des lieux différents, dans la stricte intimité, en respect des contraintes sanitaires, la diaspora congolaise a assisté, de près ou de loin, aux obsèques de Guy Brice Parfait Kolelas, candidat à l'élection présidentielle en 2021 au Congo, et à celles de Clément Mouamba, ancien Premier ministre.

Concernant Guy Brice Parfait Kolelas, in extremis, le président de l'UDH-Yuki a pu être porté en terre le 21 janvier au cimetière du Bourget. Hier encore, le Tribunal d'Aubervilliers a dû se prononcer pour contrecarrer l'assignation de Gloria Kolelas. Celle-ci demandait à la cour de la désigner comme étant l'unique personne susceptible d'organiser les obsèques de son père.

À la suite de la procédure en référé pour laquelle le juge avait ordonné le 14 janvier l'inhumation sous quinze jours en désignant Nathalie Kolelas pour l'organisation, une nouvelle procédure a été engagée au fond devant le tribunal de proximité d'Aubervilliers par Lydie Millepied et Gloria Kolelas.

L'audience s'est déroulée le 20 janvier à 12h. La veuve Kolelas

a obtenu gain de cause et la décision a été rendue le même jour à 17h. Les obsèques ont donc été organisées le 21 janvier à Villepinte puis au Bourget.

Toutefois, Gloria Kolelas a saisi le premier président de la Cour d'appel de Paris, le 21 janvier dans la matinée, pour interjeter appel du jugement du tribunal d'Aubervilliers. Une audience a eu lieu le même jour à 14h.

La Cour d'appel a rendu sa décision à 17h. À nouveau, la veuve a obtenu gain de cause et Gloria Kolelas a été condamnée cette-fois à la somme de 2500 au regard des procédures engagées. Par son avocat-conseil Maître Pierre-Henri Bovis, Nathalie Kolelas décide de ne pas faire payer ou de ne pas réclamer aucun sou des dommages-in-



Clément Mouamba, ancien Premier ministre de la République du Congo de 2016 à 2021, lors des préliminaires de ses obsèques à Paris, France / Crédit photo : Vanessa Nguema

térêts. Tous les magistrats français ont conclu à l'inhumation du corps inanimé, ayant reposé à l'institut médico-légal depuis presque un an.

L'argument phare était de reconnaître que « cette situation inique est contraire au respect dû au corps humain même après la mort, contraire à la morale, à la décence, à la Convention européenne des droits de

l'homme. De plus, cette inhumation n'empêche pas la poursuite de la procédure pénale ».

Après les premières péripéties dans cette affaire, véritable nœud gordien qu'il fallait trancher, le corps de Guy Brice Parfait Kolelas repose désormais en paix au cimetière du Bourget.

Relativement à Clément

Mouamba, ancien Premier ministre de la République du Congo de 2016 à 2021, les préliminaires de ses obsèques se sont déroulés à l'hôpital Saint Joseph et à l'église Saint-Dominique avant la cérémonie prévue au Palais des Congrès à Brazzaville, au Congo, et un enterrement à Sibiti sa ville de naissance le 13 novembre 1943.

En présence de la délégation officielle composée par Rigobert Maboundou et Thierry Lézin Mougalla, de l'ambassadeur Rodolphe Adada, de la veuve et des enfants, un hommage ému a été rendu à l'ancien Premier ministre.

Luc Missidimbazi, un des conseillers à la primature, s'est employé à faire vivre lui-même, en direct, le service solennel, ponctué de moments forts et empreints d'émotion. Le temps de ces cérémonies funéraires, les Congolais de l'étranger ont fraternisé d'un même cœur dans le respect de la mémoire des deux illustres disparus.

M.A.Ng.



Séisme, attendu, pour le tentant du titre algérien: surclassée par les Eléphants ivoiriens, l'Algérie est piteusement éliminée de cette Coupe d'Afrique des nations (CAN).

A Douala, jeudi après-midi, les «Éléphants» étaient bien plus forts que les champions d'Afrique en titre. Déjà qualifiée avant la rencontre, la Côte d'Ivoire voulait se venger de l'élimination en quart de finale de l'édition 2019. Trois buts de Franck Kessié (22e mn), Ibrahim Sangaré (39e) et Nicolas Pépé (54e mn) ainsi qu'une domination sans appel ont permis à l'équipe de Patrice Beaumelle de laver l'affront. Mais un autre géant se dresse sur la route des hommes de Patrice Beaumelle, l'Égypte, pour un 8e de finale le 26 janvier à Douala (17h00). La Guinée équatoriale aussi verra les 8es de finale, grâce à sa victoire contre la Sierra Leone sur un but de Pablot Ganet qui porte

CAN 2021

L'Algérie, surclassée par la Côte d'Ivoire, est éliminée

encore la signature du génial Iban Salvador, son leader, passeur décisif.

Le «Nzalang Nacional» affrontera le vainqueur du groupe F, où la lutte entre le Mali, la Gambie et la Tunisie se dénouera jeudi dans la soirée.

Le tenant du titre, lui, ne sera donc pas de la fête.

L'Algérie n'a rien montré sur la pelouse abimée du stade de Japoma. Son attaque a tout raté, à l'image du retourné manqué de Baghdad Bounedjah ou des simulations de Mohamed Belaïli pour tenter de faire exclure Simon Deli.

La Côte d'Ivoire s'est facilement détachée grâce à une belle passe de Pépé pour Kessié, qui a bien ouvert son pied, puis une tête de Sangaré, très facilement libéré du défaillant marquage algérien.

Djamel Belmadi : «On n'a pas su se mettre à la hauteur»

Une frappe enveloppée de Pépé a enfoncé les «Verts», et Mahrez a manqué le penalty consécutif à une faute de Deli sur Bounedjah (60e mn).

L'Algérie a seulement réduit le score par Sofiane Bendebka (74e mn), et mollement poussé dans le dernier quart d'heure.



-Nicolas Pépé, déjà passeur, a crucifié l'Algérie avec un troisième but (Charly Triballeau/AFP)

Sébastien Haller a manqué d'enfoncer les Algériens d'une tête smashée (90e+4mn), mais son but a été refusé pour hors-jeu. Champions d'Afrique en 1990, les «Fennecs» avaient aussi été éliminés au premier tour à la CAN suivante, en 1992 au Sénégal, avec déjà une défaite contre la

Côte d'Ivoire (3-0), qui avait terminé championne d'Afrique. Arrivée invaincue au Cameroun, l'Algérie a poussé jusqu'à trente-cinq matches sa série d'invincibilité avant de s'incliner deux fois. «On n'a pas su se mettre à la hauteur», a admis le sélectionneur Djamel Belmadi au micro

de Canal Plus Afrique, parlant d'«échec, tout simplement». Le prochain grand rendez-vous de la sélection dirigée par Belmadi est en mars pour les barrages de la Coupe du monde, dont le tirage au sort a lieu dimanche à Douala.

Camille Delourme avec AFP

La Tunisie piquée par les Scorpions de Gambie, le Mali s'adjuge le derby (groupe F)

Le Mali termine en tête du groupe après son succès sur le voisin mauritanien, tandis que la Gambie a surpris une Tunisie amoindrie. Les trois équipes sont qualifiées.

La Gambie, qui participe à sa première Coup d'Afrique des nations (CAN), poursuit son aventure surprenante dans le tournoi en terminant deuxième du groupe.

Contre les Tunisiens, les Gambiens ont fait parler leur magie : globalement dominés par les «Aigles de Carthage», ils ont inscrit l'unique but de la rencontre par Ablié Jallow, auteur d'une demi-volée splendide qui s'est logée dans la lucarne (90e+3 mn).

Avant cela, les Tunisiens auraient pourtant pu prendre l'avantage, mais Seifeddine Jaziri a vu son penalty arrêté par Gaye



Tombeuse de la Tunisie, la Gambie s'est qualifiée pour les huitièmes de finale (Issouf Sanogo/AFP)

(45e+1mn), le gardien gambien. Les Tunisiens ont donc manqué un penalty dans chacun de leurs trois matches...

Dans la foulée, l'exclusion du gardien remplaçant de la Tunisie, Farouk Ben Mustapha (45e+3mn), a ajouté de la confusion au match.

A force de dominer sans marquer, les Tunisiens ont été punis. Il faut dire qu'ils étaient privés pour ce match de douze joueurs, positifs au covid-19, dont leur star Wahbi Kazri.

Ils accèdent à la phase finale par la plus petite des marges, en terminant parmi les quatre meilleurs troisièmes, et affronteront dimanche le Nigeria (20h00).

La Gambie devra quant à elle se défaire de la Guinée lundi (17h00) afin de poursuivre son aventure dans la compétition.

Dans l'autre match du groupe F, le Mali n'a pas eu de mal à s'imposer contre la Mauritanie, déjà éliminée, grâce à des buts de Massadio Haïdara dès la deuxième minute et Ibrahima Koné sur penalty (49e mn).

Les Maliens feront face à la Guinée équatoriale mercredi (20h00).



Les Aigles du Mali ont gagné le derby face à la Mauritanie: mission accomplie (Charly Triballeau/AFP)

C.D. avec AFP

Le Nzalang équato-guinéen foudroie la Sierra Leone (groupe E)

La Guinée équatoriale, victorieuse de la Sierra Leone, termine à la seconde place du groupe et affrontera le Mali en 8e de finale.



Les Equato-guinéens célèbrent leur qualification après la victoire face à la Sierra Leone (Issouf Sanogo/AFP)

Le temps s'est arrêté, pour les supporters équato-guinéens, à la 85e mn quand Kei Kamara s'est élancé pour transformer un penalty. Mais Owono s'est imposé pour sortir du cadre ce coup de pied de réparation consécutif à une faute de Pablo Ganet sur Issa Kallon. Pablo Ganet, le milieu de Murcie, restera donc dans les mémoires pour avoir inscrit l'unique but du match, d'une frappe sèche de l'entrée de la surface (38e mn).

Cela aura suffi, face à une Lone Star

limitée, mais joueuse.

Avec deux points en trois matches, les Sierra Léonais quittent la compétition, sans avoir à rougir, alors que la Guinée équatoriale met le cap sur Limbé pour y affronter, le 26 janvier, les Aigles du Mali.

C.D.

Le programme des huitièmes de finale

On connaît désormais les seize équipes qualifiées et les affiches des 8es de finale de cette Coupe d'Afrique des nations (CAN). Au menu, deux derbys ouest-africains, un duel d'aigles, un choc de titan, des petits nouveaux et des oppositions de style. Vivement dimanche.

Dimanche 23 janvier

Burkina Faso – Gabon, 17h00, à Limbé
Nigeria – Tunisie, 20h00, à Garoua

Lundi 24 janvier

Guinée – Gambie, 17h00, à Bafoussam
Cameroun – Comores, 20h00, à Yaoundé

Mardi 25 janvier

Sénégal – Cap-Vert, 17h00, à Bafoussam
Maroc – Malawi, 20h00, à Yaoundé

Mercredi 26 janvier

Côte d'Ivoire – Égypte, 17h00, à Douala
Mali – Guinée équatoriale, 20h00, à Limbé

C.D.

UDPS

Jean-Marc Kabund de plus en plus isolé !

Le président par intérim du parti présidentiel, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), et vice-président de l'Assemblée nationale, qui voit le cercle autour de lui se rétrécir chaque jour, reste comme un homme seul, déplumé et perdant la grande partie de son soutien.

Après avoir été lâché par certains députés de l'Union sacrée qui disent attendre la session prochaine pour lui régler les comptes, en cas de non-concrétisation de ses menaces de démissionner de son poste à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Kabund voit de plus en plus son cercle se rétrécir. Cette fois-ci, ce sont les secrétaires nationaux de l'UDPS et leurs adjoints qui le désavouent et lui retirent leur confiance.

Dans une communication faite le 21 janvier, trente-sept secrétaires nationaux du parti présidentiel et leurs adjoints réitérent leur soutien au chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et désavouent par la même occasion le président par intérim de leur formation politique et vice-président de la chambre basse du Parlement, Jean-Marc Kabund. Les signataires lui reprochent la « répétition d'un compor-



Jean-Marc Kabund/DR

tement inacceptable envers le chef de l'Etat », « les actes ignobles et de barbarie causés en s'attaquant à la garde présidentielle », « la mise en circulation des vidéos avec intention de ternir l'image de marque de l'autorité suprême de la nation », ainsi que son « adresse subversive dans laquelle il appelle les combattants à lui faire allégeance pour le suivre dans sa nouvelle vision politique en opposition au pouvoir en place et aux statuts du parti ».

La messe est déjà dite !

L'opinion se rappellera les paroles de l'ancien directeur de cabinet du président Félix-Antoine Tshisekedi, Vital Kamerhe, à sa famille, avant la dernière au-

dience de sa condamnation dans le cadre du procès du programme des Cent jours du chef de l'Etat. Cette dernière soirée avant le prononcé du verdict, Kamerhe aurait averti son épouse et ses enfants de l'issue fatale de ce procès. « La messe est déjà dite », leur aurait-il dit, selon lui-même. Pour Jean-Marc Kabund également, les choses sont en train de se préciser, malgré que lui-même ait fait le rétropédalage, par rapport à sa démission dont il avait annoncé avec pompe le dépôt de la lettre au bureau de l'Assemblée nationale.

Les secrétaires nationaux de l'UDPS et leurs adjoints disent ne pas pouvoir restés indifférents face à ce « comportement

peu modeste de M. Jean-Marc Kabund ». Renouvelant leur attachement à Félix Tshisekedi et leur accompagnement dans son mandat, ils ont également affirmé avoir pris acte de la démission unilatérale de Jean-Marc Kabund. Ils ont rappelé que celui-ci n'a consulté ni le chef de l'Etat moins encore le parti, tombant ainsi sous le coup d'un « manque de respect et/ou de chantage à l'endroit de la haute autorité de référence du parti ». « Pour ce motif, nous condamnons cette attitude et le désavouons. Par conséquent, lui retirons toute confiance », ont déclaré les secrétaires nationaux de l'UDPS et leurs adjoints.

Les signataires de la déclaration demandent, par ailleurs, aux députés nationaux et provinciaux ainsi qu'à toute la base de l'UDPS d'en tirer toutes les conséquences politiques et de droit. Ils appellent également aux combattants de rester mobilisés et vigilants, dans l'attente de nouvelles orientations. Ces responsables de l'UDPS ont, enfin, renouvelé leur soutien à l'armée, particulièrement à la Garde présidentielle, à la police et aux services de sécurité, avec lesquels ils doivent travailler en harmonie, pour la paix sur l'ensemble du pays.

Las carottes sont-elles cuites pour Kabund ? C'est le cas de le dire parce que l'homme est de plus en plus isolé et les derniers verrous risquent de sauter d'ici peu, pour lui permettre d'écrire une autre page de son histoire sociale et politique. Sa garde, rappelons-le, a eu une altercation, il y a près de deux semaines avec un élément de la Garde présidentielle qu'elle a maîtrisé, désarmé et amené devant la justice militaire. En représailles, la Garde présidentielle serait allée vandaliser la résidence du vice-président de l'Assemblée nationale, qu'elle a accusé d'avoir donné l'ordre aux policiers commis à sa garde d'humilier un de ses éléments commis à la garde d'un membre du chef de l'Etat, et, par là, tout le corps. Jean-Marc Kabund, dont cet acte sur la voie publique de Kinshasa n'est pas le premier du genre, avait annoncé qu'il allait introduire, en début de la semaine dernière, sa lettre de démission au bureau de l'Assemblée nationale. L'opinion a été surprise que celui qui avait annoncé avec pompe et fermeté sa décision, rétropédalant, ne l'a jamais concrétisée. Et depuis, des réactions vont dans le sens de pousser Jean-Marc Kabund à agir comme préalablement annoncé.

Lucien Dianzenza

JOURNÉE SCIENTIFIQUE

Des réflexions sur le droit, les ressources naturelles et le développement du pays

Le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, parrain de la Journée scientifique organisée le 21 janvier à Kinshasa, a fait un exposé autour du thème " Perspective de la politique gouvernementale en matière de gestion des ressources naturelles et développement des espaces physiques".

Avec une maîtrise avérée de son sujet, Me Guy Loando a captivé l'attention de l'assistance de haute facture composée notamment des juristes et d'éminents professeurs d'universités, en expliquant les efforts déployés par le gouvernement pour assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du sol et du sous-sol.

Selon lui, le souci de valoriser toutes ces richesses naturelles a conduit le gouvernement à adopter, lors de la 17e réunion du Conseil des ministres du 27 août 2021, le principe d'élaboration d'un annuaire national des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du sol et du sous-sol. Cette décision est en cours de matérialisation, à travers les travaux des experts du comité interministériel qui se poursuivent après l'ouverture officielle de l'atelier par le Premier ministre, Jean Michel Sama Lukonde, le 18 janvier.

« Cet annuaire va répertorier les différentes ressources naturelles renouvelables et non

renouvelables ainsi que leurs usages tout en proposant une perspective nouvelle de ces ressources », a-t-il laissé entendre.

Cependant, a fait remarquer le ministre de l'Aménagement du territoire, en raison du manque d'un cadre cohérent sur l'affectation et l'utilisation de son espace, la République démocratique du Congo (RDC) connaît des tensions récurrentes entre conservation et exploitation de ses ressources, exploitation artisanale et industrielle ; ou encore entre établissements humains et industriels.

Pour remédier à cette situation, Me Guy Loando préconise la mise en œuvre des outils de gestion spatiale. D'où l'importance de la politique nationale de l'aménagement du territoire adoptée le 3 juillet 2020 en Conseil des ministres et actuellement en vulgarisation à travers les différentes provinces du pays.

« Ce document a pour objectif de faire de la RDC un espace plus cohérent, plus compétitif, plus attractif, plus compétitif économiquement, assurant



Le Ministre d'Etat, de l'Aménagement du territoire, Guy Loando, l'un des orateurs

le bien-être de sa population dans un environnement intégré et durable au cœur de l'Afrique et ouvert au monde », a assuré le ministre.

Outre la Politique nationale de l'aménagement du territoire, un autre outil et non des moindres est le projet de loi relatif à l'aménagement du territoire adopté le 18 septembre 2020 en Conseil des ministres et déclaré recevable le 26 octobre 2021 à l'As-

semblée nationale. « Ce projet de loi se veut être un gage de l'émergence d'une bonne planification spatiale, une garantie de l'existence d'un cadre normatif de nature à assurer la valorisation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables à travers le territoire national », a précisé le ministre d'Etat.

La mise en œuvre effective de ces outils de planification spa-

tiale permettra que la RDC soit un espace où les interventions sectorielles de développement, tant au niveau central que provincial, seront menées avec harmonie ; où les droits et besoins de la population sont pris en compte et dont la mise en valeur est exécutée dans le respect des écosystèmes naturels, en général, et des ressources forestières, en particulier.

Blandine Lusimana

INFRASTRUCTURES MODERNES

L'Aménagement du territoire et le groupe Edo global s'engagent pour un partenariat gagnant-gagnant

La signature du mémorandum d'entente est intervenue le 20 janvier entre le gouvernement congolais représenté par le ministre de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, et la représentante du groupe australien Edo global, l'ambassadrice Maria Backlund.



Les deux parties signent le mémorandum d'entente

La démarche entreprise matérialise la ferme volonté des deux parties de respecter les clauses de l'accord qui s'inscrit dans le cadre du développement de la République démocratique du Congo, conformément à la vision du président de la République de doter le pays des infrastructures modernes.

Ainsi, les deux parties contractantes entendent travailler dans un partenariat gagnant-gagnant pour établir des relations commerciales mutuellement bénéfiques et durables.

Dans l'esprit de ce protocole d'accord de coopération, le groupe Edo global déclare, avec toute responsabilité corporative, qu'il a établi la structure de base pour garantir le financement à grande échelle, essentiel pour implémenter le modèle de développement économique, présenté au gouvernement, en vue de la construction d'une économie forte, durable et croissante.

En outre, par l'exécution de cet accord, les parties confirment la communauté des valeurs et des objectifs en ce qui concerne la priorisation d'enjeux économiques du projet, notamment les infrastructures, l'éducation et l'énergie.

Elles reconnaissent, par ailleurs, que les valeurs et les objectifs sont les mêmes, en ce qui concerne la priorisation des opportunités de projets économiques, à savoir les infrastructures, l'éducation et l'énergie.

Les deux parties se sont également fixées les objectifs, précisément la mobilisation des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que des acteurs non étatiques, l'échange de don-

nées et d'informations, en vue de déterminer les meilleures conditions pour la réalisation des projets.

Elles s'attendent aussi à renforcer des bonnes relations commerciales mutuellement bénéfiques, garantissant la bonne mise en œuvre de projets à réaliser, à coordonner et mettre en œuvre des activités conjointes. Enfin, les parties s'engagent à promouvoir un partenariat étroit.

Liés à certaines obligations, le ministère de l'Aménagement du territoire et le groupe Edo global sont tenus au principe de la confidentialité dans l'exécution du contrat de partenariat qu'ils ont signé.

Blandine Lusimana

SANTÉ

Levée de la grève des professionnels non médecins

En guise de la fin du mouvement de débrayage, le porte-parole du banc syndical des professionnels de santé et personnels administratifs, Joseph Kibangula, a appelé les personnels de santé à reprendre le travail à partir du 24 janvier dans tous les établissements médicaux de l'Etat à Kinshasa et dans les provinces.

La cérémonie officielle de la signature du protocole d'accord s'est déroulée le 20 janvier, au salon Rouge de l'immeuble intelligent à Kinshasa. Les représentants de chaque délégation et le ministre en charge de la Santé publique ont, tour à tour, apposé leur signature sur le document. Cette cérémonie marque ainsi la suspension de la grève dans les hôpitaux et les autres structures sanitaires de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national.

Dans sa déclaration, le porte-parole du banc syndical des professionnels de santé et personnels administratifs a indiqué que ce protocole d'accord relève d'une décision motivée depuis la base. A cet effet, les syndicalistes ont réitéré leur volonté de reprendre le travail après que les deux parties ont trouvé un

consensus avec assurance de respecter de part et d'autre les engagements.

Tout en appelant ses collègues à reprendre le travail le 24 janvier, le porte-parole du banc syndical des professionnels de santé a lancé une mise en garde au gouvernement en cas de non respect des engagements pris. « Au cas où le gouvernement congolais n'arriverait pas à honorer ses engagements, les syndicalistes vont de nouveau reprendre la grève. Toutefois, nous avons placé notre confiance au gouvernement », a-t-il déclaré.

De son côté, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, s'est dit très ému de la volonté manifestée par les syndicalistes de signer ce protocole d'accord, sanctionnant la levée de la grève dans tous les hôpitaux

publics. « C'est avec une grande et véritable satisfaction que nous assistons tous à cette cérémonie de signature de ce document qui marque la suppression de la grève des professionnels de santé et personnels administratifs », a-t-il indiqué.

Cependant, au nom du Premier ministre qui s'est engagé personnellement, et du président de la République, le ministre Jean-Jacques Mbungani a assuré que les engagements du gouvernement seront bel et bien tenus.

« Je vous félicite de l'acte patriotique que vous venez de poser et nous vous remercions. Je vous rassure de l'accompagnement nécessaire du gouvernement dans l'exercice de votre profession louable. Nous avons retenu que nous, gouvernement, devons mettre tout en place afin que nos engagements soient concrétisés. Nous avons retenu que dès lundi 24 janvier, le secteur va recouvrer son fonctionnement normal », a déclaré le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention.

B.L.

MÉDIAS

La journaliste Justine Lifimbo libérée

Journaliste à Radiotélévision Bondeko Isangi, station confessionnelle émettant à Isangi, dans la province de Tshopo, Justine Lifimbo a été libérée, le 20 janvier, après plusieurs heures de privation de liberté au cachot du commissariat de police d'Isangi.



Justine Lifimbo/Olpa

L'organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (OLPA), s'est dite soulagée, après la libération de Justine Lifimbo

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a exprimé son soulagement après la libération de Justine Lifimbo, condamnant toutefois l'interpellation de cette professionnelle des médias en plein exercice de son travail. « Cet acte viole la liberté de presse garantie par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains », a souligné l'Olpa dans sa réaction du 21 janvier.

La journaliste a été libérée mais son matériel de travail (dictaphone, téléphone) et d'autres effets confisqués n'ont pas été

restitués.

Justine Lifimbo a été interpellée le 20 janvier par les éléments de la police nationale de cette contrée, qui lui ont reproché de couvrir un rassemblement interdit. Elle effectuait, en effet, un reportage sur un rassemblement organisé par un groupe de jeunes appelé « Dynamique des jeunes d'Isangi », exigeant la démission de l'administrateur du territoire. Justine Lifimbo, a dénoncé l'Olpa, a été molestée avant d'être acheminée au cachot du commissariat de police. « Elle s'en est sortie avec des lésions corporelles et elle a été conduite dans un centre de santé pour des soins appropriés », a fait savoir cette organisation non gouvernementale.

Lucien Dianzenza

TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION

L'Hôtel de ville de Kinshasa crée la société Metro-Kin

La nouvelle entreprise voit le jour dans l'objectif de réhabiliter, moderniser et gérer le chemin de fer dans la capitale congolaise pour une longueur de trois cents kilomètres.

L'Hôtel de ville de Kinshasa vient de signer, en partenariat avec un consortium d'entreprises privées dont la Trans Congo Connexion, l'acte constitutif d'une nouvelle société dans le secteur des transports dénommée Metro-Kin. Cette entreprise, ont souligné des sources proches du cabinet du gouverneur Gentiny Ngobila, est créée avec mission de réhabiliter, de moderniser et de gérer le chemin de fer dans la ville-province de Kinshasa, pour une longueur de 300 Km. A en croire ces sources, le premier axe visé est celui compris entre la gare centrale et l'aéroport international de N'Djili.

Au cours de la cérémonie solennelle tenue le 20 janvier 2022 à l'Hôtel de ville, le gouverneur Ngobila a salué l'aboutissement de ce projet dont les études de faisabilité réalisées lui ont été remises il y a quelques mois. Il a également relevé son souci de voir les Kinois et Kinois voyager d'une façon aisée et sécurisée.

Gentiny Ngobila Mbaka, dans cette optique, a assuré d'avoir fait de la réhabilitation du chemin de fer une de ses préoccupations majeures pour la mégapole congolaise. « Cet acte constitutif est l'un des signaux forts du redressement de

la situation socio-économique du pays envoyé aux Congolais, souverain primaire », a-t-il souligné.

Présent à cette cérémonie, le ministre national des Transports, Voies de communication et de Désenclavement, Chérubin Okende, a saisi cette occasion afin de féliciter le gouverneur pour son implication et sa rigueur dans ce projet de relance des chemins de fer dans la capitale congolaise. Ceci pourra, selon lui, sortir le pays du sous-développement. « Kinshasa, notre grande capitale, a aussi le droit de voir ses infrastructures de transport modernisées à l'instar d'autres grandes villes du continent », a-t-il souligné. Et d'exprimer son soutien, en tant qu'élu de Kinshasa, au gouverneur Gentiny Ngobila Mbaka, « qui ne ménage aucun effort pour sortir la ville-province du gouffre ».

Il y avait également, lors de cette cérémonie, le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, Gode Mpyoi, les députés et ministres provinciaux ainsi que plusieurs autres invités.

Ce projet, note-t-on, a connu le concours de l'ex-Onatra, du Plan directeur de transport à Kinshasa, qui est l'instrument stratégique du développement durable et intégral de la mobilité dans la ville de Kinshasa, ainsi que du Comité de pilotage des réformes des entreprises publiques.

L.D.

INFRASTRUCTURES

L'hôpital général de Ngoyo officiellement opérationnel

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a inauguré, le 21 janvier, le complexe hospitalier moderne de l'arrondissement 6 Ngoyo, à Pointe-Noire, avant l'ouverture officielle à la circulation des voiries pavées des quartiers Mboukou (arrondissement 3 Tié-Tié) et Tchiniambi (arrondissement 4 Loandjili).

L'hôpital général de Ngoyo s'ajoute aux deux premiers dont disposait la ville océane, notamment l'hôpital général Adolphe-Sicé (arrondissement 1 Eméry-Patrice-Lumumba) et l'hôpital général de Loandjili, dans le 4e arrondissement. Ainsi, Pointe-Noire disposera maintenant de trois hôpitaux généraux. L'hôpital général de Ngoyo, qui entre dans le cadre du projet «Santé pour tous», est un beau bijou qui se dresse en plein cœur du quartier Patra, faisant la joie des habitants de cet arrondissement, mais aussi de la com-

munauté urbaine de Tchianza - Nzassi, qui étaient obligés de parcourir de longues distances pour accéder aux deux premiers grands hôpitaux.

Présentant la fiche technique de cet hôpital, Jean Jacques Bouya, ministre de l'Amenagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, a indiqué que les travaux lancés en 2013 ont généré près de 1000 emplois directs et environ 3000 emplois indirects. Cet hôpital présente, selon lui, les atouts d'une infrastructure de renom. En effet, construit sur une superficie de cinq hectares, l'hôpital général de Ngoyo est un complexe qui dispose d'une surface bâtie de 16 300m², un parking de 30 462 m², un espace vert et jardin de 12 830 m² et un mur de clôture de 905 m linéaires à double entrée. Il est constitué de trois bâtiments dédiés aux filières techniques et sept pavillons pour les services hospitaliers. Avec une capacité



L'hôpital général de Ngoyo a été inauguré le 21 janvier par le président de la République/DR

d'accueil de 200 lits, l'hôpital dispose d'un laboratoire d'analyses cliniques, d'une pharmacie générale, des espaces destinés aux hospitalisations, d'une centrale de production de gaz médicaux, d'une unité de gaz liquéfié, d'un bloc technique ainsi que des voiries.

Il compte aussi douze logements pour le personnel, un bloc technique, une salle de conférence de 250 places, une salle de vidéo surveillance, une unité de potabilisation de l'eau, un incinérateur, une centrale électrique, une morgue, un hélicoptère. Il est également doté d'une ligne électrique spéciale de près d'un kilomètre, d'une centrale électrique de six groupes électrogène de 550 KVA, d'une connexion internet haut débit et autres. L'infrastructure dispose aussi d'une zone épidémiologique composée d'un pavillon de prise en charge des cas de covid-19 constitué de douze lits pour les soins intensifs et vingt-quatre lits pour les hospitalisations.

Un établissement hospitalier de troisième échelon

S'exprimant pour la circonstance, le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, a expliqué que cet hôpital est planifié en deux modules. Le premier, objet de la cérémonie, a une capacité de cent lits et est constitué des services essentiels regroupés en huit pôles, à savoir le pôle consultation externe, le pôle des urgences, le pôle mère et enfant, le pôle chirurgie et bloc opératoire, le pôle médecine interne anesthésie et réanimation, le pôle médico technique composé du laboratoire, de la pharmacie, de l'imagerie médicale dotée d'un scanner de dernière génération, le pôle de service logistique qui englobe une buanderie moderne, une cuisine, une unité d'hygiène hospitalière, une production des fluides médicaux et le pôle covid et maladies infec-

tieuses. L'unité de covid possède une capacité de quarante-quatre lits, dont douze de réanimation dotés de tous les équipements nécessaires garantissant la prise en charge des cas graves.

Cet hôpital, a poursuivi le ministre, est un établissement hospitalier de troisième échelon sur la pyramide sanitaire de la République du Congo. Il est conforme à la loi n°53 -2021 du 31 décembre 2021. Cet établissement hospitalier a une capacité d'accueil de deux cents lits comme celui de Djiri, à Brazzaville. Il s'agit d'un établissement public administratif qui a pour mission d'assurer les soins d'urgence et des spécialités, les examens et les diagnostics, les traitements et l'hospitalisation des malades, des personnes blessées, des femmes enceintes, assurer les consultations en oncologie pédiatrique, contribuer aux actions de médecine préventive et autres « Avec ces inaugurations de ces deux hôpitaux généraux, celui de Brazzaville dans le neuvième arrondissement, et celui de Ngoyo dans le sixième arrondissement à Pointe-Noire, en espace de quarante jours, le peuple congolais apprécie positivement la ferme volonté du président de la République de doter le Congo en infrastructures de santé modernes. Il s'agit là des actes qui marquent la mémoire collective », a souligné le ministre.

Un deuxième module spécialisé en oncologie sera créé

Dans sa présentation, Jean Jacques Bouya a indiqué qu'« A terme, un service spécialisé d'oncologie doté d'espace d'équipement de pointe dédié complètera le complexe ». Pour sa part, le ministre de la Santé et de la Population a laissé entendre que le deuxième module de cet hôpital, composé des services de cancérologie et de radio thérapie, sera ouvert ultérieure-

ment. Comme l'hôpital de Djiri à Brazzaville, l'hôpital de Ngoyo abritera un service spécifique dédié à la cancérologie pédiatrique. S'adressant au personnel de cet hôpital, le ministre a dit : « Le président de la République vient de doter notre pays de deux hôpitaux modernes équipés de plateaux techniques de pointe. Je vous exhorte à être continuellement en quête de l'excellence et de la performance afin de vous élever par l'effort soutenu, la discipline, l'éthique et la probité morale à la satisfaction des usagers. En somme, soyez à tout égard exemplaire pour que nous méritions tous de la confiance du président de la République, du gouvernement et de l'estime des patients car votre engagement au service des autres ne doit pas être trahi ».

Après cette inauguration, le président a ouvert officiellement à la circulation des voiries pavées des quartiers Mboukou et Tchiniambi, respectivement situés dans le troisième arrondissement et quatrième arrondissement. Les travaux ont été réalisés par le projet Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (Durquap), lancé et mis en œuvre conjointement par la Banque mondiale et le gouvernement congolais. Dans le cadre de ce projet, au total 2 880 m linéaires de voiries urbaines par pavage ont été réalisés à Pointe-Noire, 5500 m linéaires au quartier Mboukou y compris les 500 m linéaires de l'avenue Charles-de-Gaulle, au centre-ville, 5380 m linéaires au quartier Tchiniambi, 9620 m linéaires de caniveaux ont été réalisés. Ce projet a aussi permis la réhabilitation du marché domaniale de Tchiniambi 1, des écoles Pambou-Bejamin à Mboukou et Bernard-Moutou-Mavoungou à Tchiniambi 1.

Séverin Ibara
et Prisca Condhet

HUMEUR

Quand des pseudo-pasteurs internent des malades !

L'ampleur que prend ce phénomène dans nos milieux appelle une dénonciation catégorique, car plus un membre de la famille reste longtemps interné dans une église de réveil du quartier, plus il court un gros risque de voir sa maladie s'aggraver par manque d'un diagnostic approprié et conséquent.

Entre nous soit dit, est-il judicieux qu'une église de réveil de quelque nature que ce soit se permette d'interner des malades comme ce qui se passe dans des quartiers maintenant ? Toute maladie appelle d'abord un diagnostic bio-physiologique pour identifier avec exactitude sa vraie cause. Après viendra l'étape de l'administration du traitement y relatif, et enfin le contrôle pour voir si le microbe a été détruit.

Ces étapes se passent à l'hôpital qui est un endroit idéal pour interner un malade, et non pas dans des paroisses comme cela se fait actuellement. Pourtant, l'église de réveil du quartier n'a ni appareillage bio-médical approprié, ni l'expertise qu'il faut, encore moins une thérapie pour pouvoir examiner l'organe affecté ou lésé et le soigner par la suite.

Des maladies ont chacune un traitement approprié et certaines nécessitent même une chirurgie. Cela découle d'abord et avant tout d'un diagnostic hospitalier.

Alors pourquoi diable, à la recherche des gains faciles, des pasteurs accepteraient-ils d'interner des malades au sein de leurs assemblées religieuses, combien même ils savent pertinemment que ces malades ne seront pas traités et guéris somatiquement ? Ce sont donc des trompeurs et sont partout pour créer des idées fausses. Le pasteur n'a jamais du tout déterminé l'origine microbienne d'une pathologie pour la détruire par la suite.

Encore qu'il s'agisse d'un problème psychologique, psychique, psychiatrique ou psycho-somatique, des hôpitaux spécialisés sont habilités à le regarder. Les hôpitaux peuvent décider de l'hospitalisation ou non du malade, contrairement à ce qui se passe dans ces églises de réveil qui enchaînent, ligotent et même flagellent des malades pendant des jours et des jours sans savoir la cause réelle du mal dont ils souffrent.

Il est plus judicieux et humain, car cela va de la santé publique, que des églises de réveil abandonnent ces pratiques qui ne les honorent pas. Il est question ici de laisser aux hôpitaux seuls la compétence d'interner des malades, car ils en ont les moyens bio-techniques et l'expertise qu'il faut pour les guérir.

Faustin Akono

INFRASTRUCTURES

Le nouveau siège du Port autonome de Pointe-Noire inauguré

Accompagné de quelques membres du gouvernement, des autorités locales, civiles et militaires, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a inauguré le 22 janvier le nouveau siège moderne du Port autonome de Pointe-Noire.

A la forme d'un voilier, le nouveau siège administratif du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) est bâti sur une surface de 16 201 m². C'est un édifice ultramoderne à la structure architecturale très futuriste de 64,7 m de hauteur, équipé d'un système de climatisation centralisé et composé de deux ailes dont l'une de quinze niveaux et l'autre avec pied à terre.

Cet immeuble comprend quatre ascenseurs, des locaux techniques, des entrepôts, un local de sécurité et de surveillance, une salle d'attente VIP contrôlée par un système de sécurité biométrique, des bureaux, des salles de négociations, des compartiments VIP, des salles de réunion, neuf compartiments destinés aux cyber usagers, une salle d'archives, une bibliothèque, une suite présidentielle, un bureau présidentiel, un bureau du protocole, un salon privé, une salle de réception, un bar, des salles de détente et des salons VIP. Selon le directeur du PAPN, Séraphin Balla, l'inauguration de cet immeuble constitue pour les travailleurs un motif de fierté, de confort et surtout de motivation qui doit contribuer plus que jamais au rayonnement de ce port. « Avec cet immeuble, une nouvelle page de l'histoire du Port autonome de Pointe-Noire s'écrit et s'inscrit dans la politique de modernisation de notre plate-forme portuaire. Avec le programme d'investissement prioritaire mis en



place à travers le partenariat public-privé, le port de Pointe-Noire a entamé sa transformation depuis 2009; ce qui lui a permis, par l'extension et la modernisation de ses infrastructures et équipements, de s'arrimer aux standards internationaux du transport maritime », a-t-il déclaré.

Présentant techniquement cet immeuble, le ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean Jacques Bouya, a signifié que le coût total de ces travaux s'élève à 25 milliards 537 millions F CFA hors taxes. Ce projet a été financé à 60% par le budget de l'Etat congolais et à 40% par la Facilité élargie de crédit accordée au PAPN.

Pour sa part, le ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Jean-Marc Thystère Tchicaya, a expliqué que ce chef d'œuvre est l'une des manifestations de la vision que le président de la République a pour le Congo, en particulier pour ce fleuron de l'économie

Le nouveau siège du PAPN/Adiac nationale congolaise qui est le PAPN. « Conformément à sa vision, le président de la République a accompagné le Port autonome de Pointe-Noire dans la réalisation de ses ambitieux projets... », a-t-il déclaré. Maillon essentiel de l'économie et des systèmes de transport au Congo, véritable hub pour les échanges commerciaux avec l'extérieur, ce port méritait un siège administratif digne de son statut et de sa vocation. Le projet de construction de ce bâtiment a pris corps le 23 décembre 2011 au boulevard de Loango sur le littoral, lors de la pose de la première pierre par le président de la République. Le nouveau siège offre de meilleures conditions de travail au personnel et des prestations de service de qualité aux usagers. Il réunit en un même endroit quasiment l'ensemble des services du port. Ce qui favorise de facto une bonne circulation des documents et des informations pour un rendement optimal du travail.

Séverin Ibara

COOPÉRATION SPORTIVE

Le Cuba disposé à former des athlètes et techniciens congolais

Au terme d'une audience que lui a accordée le ministre des Sports, Hugues Nguélondé, l'ambassadeur de Cuba au Congo, José Antonio Garcia Gonzalez, a émis le souhait de voir les Congolais travailler avec les Cubains afin de préparer efficacement les grandes compétitions qui pointent à l'horizon.



Les deux personnalités pendant l'échange/Adiac

compétitions continentales et internationales », a indiqué José Antonio Garcia Gonzalez.

Les deux personnalités ont saisi l'occasion pour réactualiser et renforcer les liens de coopération qui lient la République du Congo et le Cuba. José Antonio Garcia Gonzalez a, d'ailleurs, signifié qu'il visitera régulièrement le ministre des Sports aux fins non seulement de maintenir la flamme mais aussi de développer d'autres axes de coopération.

Juste après cet échange, Hugues Nguélondé a assisté à la présentation du projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel, en sigle Swedd. A en croire le coordonnateur pays de ce projet, Flavien Nzamba, cette initiative continentale permettra à la République du Congo de profiter de son dividende démographique en développant son système éducatif, sanitaire tout en facilitant l'autonomisation des femmes pour développer l'employabilité des citoyens.

Rude Ngoma

Dans le cadre des préparatifs des Jeux de la francophonie, des Jeux africains ainsi que les Jeux Olympiques, Cuba se dit prêt à accompagner le Congo dans la phase de préparation jusqu'au déroulement de ces compétitions.

Selon l'ambassadeur de Cuba, son pays qui a une longue expérience dans les sports comme la boxe, le baseball ou l'athlétisme peut toujours apporter sa pierre à l'édifice en formant les athlètes et les encadreurs congolais.

« Nous avons surtout parler des Jeux de la francophonie qui approchent déjà. Nous avons abordé la participation du Congo car nous devons vous aider à la formation des valeurs, développer la solidarité, la discipline et la performance. En bref, nous avons parlé de la participation du Congo, de la formation des Congolais qui joueront les

RÉFLEXION

Et Pointe-Noire s'imposa...

Alors que le Bassin du Congo s'impose sur la scène mondiale comme l'un des acteurs clés de la protection de la nature et de la lutte contre le dérèglement climatique, le port en eau profonde qui ne cesse de s'étendre et de se moderniser sur la rive sud du golfe de Guinée devient au fil des jours, des années, des décennies, l'un des acteurs clés du développement de l'Afrique centrale, région des Grands Lacs comprise. Et c'est précisément le message très stratégique que le président Denis Sassou N'Guesso est venu délivrer ce week-end à Pointe-Noire, en inaugurant l'Hôpital général de Ngoyo, en mettant en service les voies pavées de plusieurs quartiers de la deuxième plus grande ville du Congo et en remettant à ses gestionnaires les clés du nouveau siège du Port autonome.

Si l'on veut prendre la juste mesure de ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux, il faut regarder avec la plus grande attention la carte de cette zone géographique et évaluer concrètement l'enjeu que constitue l'ouverture de cette partie du continent pour les peuples africains bien

sûr, mais aussi et plus largement pour l'économie mondiale dans son ensemble. Plus le temps passe, en effet, et plus le golfe de Guinée s'impose comme l'une des voies essentielles du commerce maritime par où transitent chaque jour des milliers de navires et qui permet aux pays de la région d'exporter les immenses ressources naturelles qu'ils détiennent.

Longtemps perçue comme une zone dont la principale, voire même l'unique richesse provenait de l'exploitation « on shore » et « off shore » des hydrocarbures, cette partie de l'Océan atlantique devient l'un des acteurs incontournables de l'économie mondiale. Ce qui explique, soit dit en passant, pourquoi la piraterie y prend ses dimensions présentes et conduit les Etats riverains à s'organiser sur le plan militaire afin de la combattre et de protéger les navires qui l'empruntent. Ce qui explique aussi pourquoi les grandes puissances du temps présent s'engagent résolument au côté des pays de cette sous-région du continent afin de les aider à s'équiper pour mieux exploiter leurs ressources naturelles et donc tirer elles-mêmes des bénéfices de cette croissance.

Placé au cœur de cette zone stratégique du globe terrestre, le port de Pointe-Noire et le vaste espace qui l'entoure sont appelés à jouer un rôle essentiel dans le vaste mouvement économique, financier, sécuritaire qui se précise de jour en jour. D'où l'attention que leur portent les plus hautes autorités du Congo mais aussi des pays proches, parmi lesquels figure en bonne place la République démocratique du Congo dont le président, Félix Tshisekedi, vient tout juste de prendre la direction de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Qu'il nous soit permis, en conclusion de tout ceci, de souligner le fait que dans ce contexte très positif, il importe au plus haut point de protéger, de restaurer, de mieux faire connaître les lieux où s'est écrite dans les siècles précédents l'Histoire de cette partie du monde. A Loango et Diosso tout particulièrement, exactement comme les Sénégalais ont su le faire en donnant à l'Ile de Gorée la place éminente qu'elle occupe aujourd'hui dans le souvenir et la narration du passé.

Jean-Paul Pigasse